



Initiative
Cacao et
Forêts

REPUBLIQUE
DE CÔTE D'IVOIRE

PLAN DE MISE EN
ŒUVRE DES ACTIVITÉS
DU CADRE D'ACTION
COMMUNE

2018-2020



Initiative Cacao et Forêts

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU CADRE D'ACTION COMMUNE

2018-2020

REPUBLIQUE
DE CÔTE D'IVOIRE



World Cocoa
Foundation



Ministry of Foreign Affairs



NOTE DE REMERCIEMENTS

Le présent plan d'action détaillé vise à opérationnaliser le Cadre d'action commune de l'Initiative Cacao et Forêts signé en novembre 2017. Il est le fruit du travail abattu depuis janvier 2018 par les organes de gouvernance mis en place à cet effet, à savoir (i) le Comité de pilotage, (ii) le Comité technique (iii) le Secrétariat permanent et les Groupes thématiques (GT).

L'élaboration du plan d'action a été conduite selon un processus participatif et inclusif impliquant toutes les parties prenantes, lesquelles étaient représentées dans les différents organes cités plus haut.

Nous voudrions en premier lieu, remercier les membres des différents Groupes thématiques, véritable force de proposition, pour leur ardeur au travail et le temps qu'ils ont volontairement consacré à l'élaboration du plan d'action détaillé.

Nos remerciements s'adressent en second lieu aux membres du Secrétariat permanent qui ont facilité et supervisé le bon déroulement des travaux des Groupes de travail, du Comité technique et du Comité de pilotage.

Nous remercions particulièrement les membres du Comité technique pour leurs pertinentes contributions, leurs conseils avisés et la validation technique des différentes propositions issues du Secrétariat permanent et des Groupes thématiques. Tout cela a permis de prendre en compte les besoins et préoccupations de toutes les parties prenantes dans le plan d'action détaillé.

Nous voudrions exprimer notre gratitude aux membres du Comité de pilotage dont les orientations stratégiques ont permis d'opérationnaliser le Cadre d'action commune conformément aux engagements pris par les deux parties signataires.

Notre reconnaissance et notre appréciation vont également aux industriels du chocolat représentés par la WCF et à IDH pour leur engagement aux côtés du Gouvernement en faveur de l'élimination de la déforestation imputable au cacao ainsi que pour les consultations menées sous l'égide de la Fondation du Prince Charles qui ont permis d'élaborer et de signer le Cadre d'action commune.

Enfin, nous voudrions inciter à la mobilisation de tous en vue de la réussite de la réalisation du plan d'actions détaillé afin de tenir les engagements pris pour promouvoir une production de cacao durable respectueuse de l'environnement et amie de la forêt.

Je vous remercie,

Didier Lohoury Gbogou

Directeur de Cabinet Ministère des Eaux et Forêt
Président du Comité technique



AVANT PROPOS

Je félicite le gouvernement de la Côte d'Ivoire et les entreprises du secteur privé de la filière cacao pour leur démarche courageuse et audacieuse. Je suis honoré de la confiance accordée à IDH de conduire une coalition si puissante et de l'aider à formuler des plans concrets et réalisables pour la mise en œuvre de l'Initiative Cacao & Forêts. Dans ce domaine, c'est le premier plan du genre qui traduit des engagements sans précédent pour mettre fin à la déforestation et restaurer les zones forestières, en des mesures concrètes qui guideront les parties prenantes dans la phase suivante.

Les acteurs publics et privés ont maintenu leur enthousiasme et leur rythme pour respecter leurs engagements. Des changements tangibles se produisent dans la gouvernance sectorielle et les pratiques commerciales. Ce plan de mise en œuvre représente une étape et une opportunité pour la filière cacao et pour la Côte d'Ivoire. Bien qu'il reste encore à passer à l'action, il reste cependant vrai qu'un engagement de cette ampleur nécessitera un soutien

financier des membres de l'Initiative et de la communauté internationale, nous sommes en bonne voie.

La mission et le mandat de IDH étant de créer des plateformes publiques-privées fonctionnelles, nous avons soutenu le développement de nombreuses coalitions similaires dans la filière cacao, à l'exemple de l'amélioration de la productivité au cours des 10 dernières années. Compte tenu de tout cela, je suis heureux de dire que l'Initiative Cacao & Forêts est unique.

J'appelle donc toutes les parties prenantes à continuer sur cette voie et, dans lance un appel aux autres pays producteurs de cacao, à unir leurs forces et à rejoindre le mouvement et signer cet engagement! Ensemble, nous pouvons faire de la filière cacao, la première filière à mettre des produits sans déforestation sur le marché.

Jonas Mva Mva

Directeur, Programme Cocoa

IDH l'initiative du commerce durable



MOT DE MINISTRE DES EAUX ET FORÊTS, CÔTE D'IVOIRE

La couverture forestière de la Côte d'Ivoire était estimée dans les années 1900 à environ 16 millions d'hectares.

Conscients du rôle important que jouent les forêts dans la lutte contre le changement climatique, la régulation du climat, ainsi que la fourniture des services écosystémiques essentiels qui soutiennent la résilience de l'agriculture, les gouvernements successifs mis en place au lendemain de l'indépendance du pays se sont employés à préserver ce patrimoine forestier au moyen de différentes politiques.

Les efforts déployés par le pays n'ont malheureusement pas permis d'endiguer la vague de déforestation et l'on constate que la superficie des forêts est passée à 7,8 millions d'hectares en 1990 et 3,4 millions d'hectares en 2015. Les causes de ce recul sont connues : l'agriculture extensive, l'exploitation mal maîtrisée des forêts pour satisfaire les besoins en bois d'œuvre et en bois énergie, l'orpaillage, l'insuffisance des moyens de l'État pour protéger la forêt.

Depuis la COP 21, l'on assiste à une mobilisation mondiale pour lutter contre les effets négatifs du changement climatique. Cette prise de conscience générale des gouvernements constitue une opportunité à saisir pour entreprendre des actions et mesures vigoureuses en vue de préserver et restaurer les forêts au bénéfice des générations actuelles et futures.

Conscients des enjeux et de ses responsabilités aussi bien vis-à-vis des 25 millions d'hommes et de femmes qui peuplent la Côte d'Ivoire qu'envers la communauté mondiale, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté la Déclaration de politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts. Cette nouvelle politique forestière, objet d'un Conseil présidentiel, vise à impulser une nouvelle dynamique en matière de gestion des forêts.

C'est fort de cette ambition affichée de la Côte d'Ivoire à préserver, réhabiliter et étendre les forêts sur son territoire, qu'au nom du Gouvernement, j'ai signé le 16 novembre 2017, à Bonn, en Allemagne, à l'occasion de la COP 23, le Cadre d'action commune avec vingt-quatre entreprises de l'industrie chocolatière en vue de promouvoir les actions visant à éliminer la déforestation imputable à la cacaoculture.

Le présent Plan d'action détaillé divisé en deux phases, retrace les actions, les responsabilités et les moyens à mobiliser pour entreprendre des activités concrètes sur le terrain. Je souhaite que la phase de démarrage couvrant la période 2018-2020 pendant laquelle des actions pilotes devront être menées soit suivie par une phase d'extension longue d'une durée minimum de 10 ans pour espérer obtenir les impacts significatifs des actions envisagées.

Pour le Gouvernement, le plan d'action du Cadre d'Action commune de l'Initiative Cacao et Forêts, contribue effectivement à l'application de la Politique de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts. En conséquence, le Gouvernement entend tirer parti des résultats et des acquis de la phase de démarrage du Cadre d'action commune pour consolider la mise en œuvre de cette politique.

C'est le lieu de rendre hommage à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire pour sa grande vision, et de remercier Monsieur Amadou Gon COULIBALY, Premier Ministre, Ministre du Budget et du Portefeuille de l'État pour ses orientations en vue de la définition et de l'adoption de la nouvelle stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts de Côte d'Ivoire qui a servi de boussole à l'Initiative Cacao et Forêts.

J'associe à ces remerciements, mes collègues chargés de l'Agriculture, de l'Environnement et du Plan pour leurs participations actives et pertinentes à la finalisation de ce document.

L'une des conditions sine qua non pour la mise en œuvre harmonieuse du Cadre d'action commune de l'Initiative Cacao et Forêts est la mobilisation des ressources requises.

C'est pourquoi, j'attache du prix à la création du fonds destiné au financement des actions de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts, prévu par le Cadre d'action commune.

Merci à tous pour cet excellent travail abattu en si peu de temps.

Alain Richard Donwahi



MOT DU PRÉSIDENT DE LA WORLD COCOA FOUNDATION

La Fondation Mondiale du Cacao et ses membres représentant l'industrie mondiale du chocolat et du cacao saluent chaleureusement le franchissement de cette étape cruciale, par le gouvernement de Côte d'Ivoire, dans l'élaboration du programme de mise en œuvre de l'initiative Cacao & Forêts.

Le programme de mise en œuvre est un accomplissement très prometteur qui laisse envisager un avenir où le cacao n'est plus une cause de déforestation en Côte d'Ivoire. C'est aussi un signe de progrès dans cette démarche que nous avons entreprise ensemble au début de l'année 2017, lors de notre rencontre à Londres en présence du Prince Charles. Cette démarche nous a également conduit à Bonn, où en Novembre 2017, en marge de la Conférence Mondiale sur le Climat organisée par l'ONU, le Ministre Donwahi et moi avons signé le Cadre Commun d'Intervention.

Depuis le lancement officiel de l'Initiative Cacao & Forêts en Côte d'Ivoire en Janvier dernier, le gouvernement ivoirien est parvenu à rassembler les chefs de file des secteurs publique et privé autour

de cette tâche importante qui est de s'accorder sur des mesures afin de respecter les engagements du Cadre d'Intervention ; ce fut un processus remarquable.

Il est toujours difficile de parvenir à un accord sur des questions complexes qui n'ont pas de solutions toutes faites. Toutefois, nous avons persévéré et avons au fil du temps établi une confiance mutuelle tandis que nous abordions le principe-clé du partage des responsabilités pour les actions passées et les solutions futures.

Nous avons réussi un tournant majeur - celui d'identifier les mesures concrètes, délais, responsabilités et prochaines démarches pour la mise en œuvre des engagements que nous avons défini dans le Cadre d'Intervention. WCF et environ 30 compagnies sont déterminées à soutenir la mise en œuvre des nouveaux axes stratégiques du gouvernement ivoirien.

Nous demeurerons un partenaire fiable pour garantir la durabilité du secteur du cacao, la santé de la planète et la prospérité des producteurs ivoiriens de cacao.

Richard Scobey

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES ACRONYMES

AFD	Agence française de développement	MSFFE	ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfance
ANADER	Agence nationale d'appui au développement rural	OIPR	Office ivoirien des parcs et réserves
ANDE	Agence nationale de l'environnement	OI-REN	Observatoire ivoirien pour la gestion durable des ressources naturelles
ARDCI	Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire	ONG	organisation non gouvernementale
BAD	Banque africaine de développement	OSC	organisation de la société civile
Bm	Banque mondiale	PFNL	produit forestier non ligneux
BNETD	Bureau national d'études techniques et de développement	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
C2D	contrat de désendettement et de développement	PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
CCC	Conseil du Café-Cacao	PROFIAB	Programme de promotion des filières agricole et de la biodiversité
COP	Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques	PSAC	Projet d'appui au secteur de l'agriculture de Côte d'Ivoire
CNRA	Centre national de recherche agronomique	PSE	paiements pour services environnementaux
CNTIG	Centre national de télédétection et d'information géographique	PTF	partenaires techniques et financiers
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	RA	<i>Rainforest Alliance</i>
FC	forêt classée	REDD+	Réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement
FCFA	franc de la Communauté financière africaine	SEP-REDD+	Secrétariat exécutif permanent du mécanisme REDD+
FEM	Fonds pour l'environnement mondial	SFI	Société financière internationale
FIP	Programme d'investissement pour la forêt	SODEFOR	Société de développement des forêts
FLEGT	Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux	TFT	<i>The Forest Trust</i>
FPRCI	Fondation pour les parcs et réserves de Côte d'Ivoire	UE	Union européenne
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>	USD	<i>United States Dollar</i>
HVC	haute valeur de conservation	V4C	<i>Vision for change</i>
ICRAF	<i>International Centre for Research in Agroforestry (World Agroforestry Centre)</i>	WCF	<i>World Cocoa Foundatio</i>
IDH	IDH The Sustainable Trade Initiative		
INP-HB	Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny		
ISLA	<i>Initiative for Sustainable Landscapes</i>		
MEMPD	ministère du Plan et du Développement		
MIM	ministère de l'Industrie et des Mines		
MINADER	ministère de l'Agriculture et du Développement durable		
MINEF	ministère des Eaux et Forêts		
MINEFI	ministère de l'Économie et des Finances		
MINSEDD	ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable		

TABLE DES MATIÈRES

Note de remerciements	3
Avant propos	4
Mot de Ministre des Eaux et Forêts, Côte d'Ivoire	5
Mot du Président de la World Cocoa Foundation	6
Liste des abréviations et des acronymes	7
Résumé	9
Cadre logique simplifié	10
Planning de mise en œuvre	11
1. INTRODUCTION	12
Organisation du document	12
Contexte	12
Méthodologie	14
Objectif de l'Initiative Cacao et Forêts	15
La stratégie de mise en œuvre	15
2. ACTIVITÉS ET PLANIFICATION	18
Conception et mise en œuvre de projets pilotes dans les régions prioritaires	18
Création d'un environnement favorable	20
Protection et réhabilitation des forêts	20
Agroforesterie et production durable	24
Engagement des communautés et inclusion sociale	27
Traçabilité	30
Financement	32
3. SUIVI ET ÉVALUATION	33
Indicateurs globaux	34
4. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE	35
Gouvernance	35
Analyse des risques et mesures d'atténuation des risques	38
Communication	38
5. ANNEXES	
Déclaration d'intention (mars 2017)	40
Cadre d'action commune (novembre 2017)	40
Politique forestière/code forestier	40
TDRs de l'étude pour la création d'un fonds pour le financement des actions de préservation et de réhabilitation des forêts en Côte d'Ivoire	40
TDRs de l'étude pour un système unifié de traçabilité du cacao ivoirien	40

RÉSUMÉ

L'Initiative Cacao et Forêts vise à concrétiser la contribution de la filière cacao à la préservation des forêts en Côte d'Ivoire et à jouer un rôle prépondérant dans l'économie du pays. En mettant l'accent sur la production durable et l'amélioration des moyens de subsistance des producteurs, la protection, la restauration et l'extension des forêts, l'engagement des communautés et l'inclusion sociale, l'Initiative Cacao & Forêts adopte une approche holistique face à un problème complexe. Sur la base des engagements décrits dans le Cadre d'action commune, l'objectif principal sera de soutenir les efforts du gouvernement dans son objectif d'atteindre 20% de couvert forestier à l'horizon 2030. Les partenaires publics et privés des secteurs du cacao et de la gestion forestière veulent démontrer que la production agricole et la gestion des forêts peuvent aller de pair pour assurer un développement durable.

De nombreux investissements en cours contribuent directement aux objectifs de l'Initiative Cacao et Forêts. Il s'agit des programmes de long-terme dans le secteur du cacao sur la production durable et le développement communautaire, ainsi que des programmes REDD+ sur la réduction de la déforestation et la dégradation des forêts. Certains de ces investissements sont réalisés par les signataires du cadre, d'autres sont gérés par des partenaires partageant les mêmes objectifs. La collaboration étroite avec ces partenaires, programmes et investissements sera à la base de l'Initiative Cacao et Forêts, qui pourra tirer parti des enseignements qu'ils livrent, et accélérer et compléter les investissements là où cela est nécessaire et possible.

L'Initiative ambitionne de contribuer aux objectifs à long terme définis par le gouvernement et l'industrie par le biais d'une approche progressive. L'Initiative sera mise en œuvre en deux phases. Au cours de la phase de démarrage (2018-2020), l'accent sera mis sur l'arrêt total de la déforestation et de la dégradation des forêts, en commençant par les régions où la forêt est le plus à risque et qui ont été identifiées comme hautement prioritaires. En parallèle, des efforts se focaliseront sur la mise en place d'un environnement favorable et solide grâce à des politiques publiques, des cadres pour l'industrie et des mécanismes de financement. Cela permettra à tous les acteurs concernés de progresser vers la phase d'extension au-delà de 2020, pour une durée minimum de 10 ans tout en sécurisant immédiatement les forêts restantes en Côte d'Ivoire.

1. Les cinq régions identifiées sont : Guémon, Cavally, Nawa, San Pedro et La Mé, qui comprennent les plus grandes forêts résiduelles.

Au cours de la phase de démarrage, l'Initiative se focalisera sur huit (8) objectifs globaux, à savoir :

1. Publier et appliquer le nouveau code forestier et ses décrets d'application pour assurer qu'il n'y ait plus de déforestation ni de dégradation des forêts dans les aires protégées (parcs nationaux, réserves et forêts classées), l'amélioration du couvert forestier dans le domaine rural et la restauration des forêts réserves qui ont été dégradées par les activités humaines d'ici fin 2018;
2. Créer le fonds national de préservation et de réhabilitation des forêts en fin juin 2019, pour le cofinancement des actions en 2018-2020 et le déploiement national au-delà de 2020;
3. Développer et mettre en œuvre le système national de traçabilité d'ici 2019;
4. Élaborer un mécanisme de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès, orienter les actions, rendre compte de celles-ci en toute transparence et favoriser la responsabilisation des parties prenantes d'ici la fin de 2018;
5. Mettre en œuvre des projets pilotes dans les régions prioritaires identifiées¹ où toutes les actions liées à la protection, la production et l'inclusion débuteront en octobre 2018 pour tester les nouvelles politiques et actions à laide d'une approche terroir et orienter la conception globale du programme pour 2021-2030 en y intégrant;
6. Développement des systèmes agroforestiers et la promotion des sources de revenus durables et diversifiées pour les cacaoculteurs, d'ici la fin 2020;
7. Autonomisation des agriculteurs et des communautés locales pour soutenir la mise en œuvre inclusive de l'Initiative;
8. Évaluer la phase de démarrage et élaborer le plan pour la phase d'expansion 2021-2030.

La création d'un environnement favorable (le code forestier, le fonds et le système national de traçabilité) et les investissements sur le terrain dans les régions prioritaires identifiées, sont deux éléments essentiels de la stratégie du plan de mise en œuvre, qui répondra au besoin à court terme de protéger les forêts restantes tout en soutenant les agriculteurs et les communautés locales, et de préparer les partenaires de l'Initiative à un déploiement national en vue d'un impact à grande échelle et à long terme.

FIGURE 1. CADRE LOGIQUE SIMPLIFIÉ

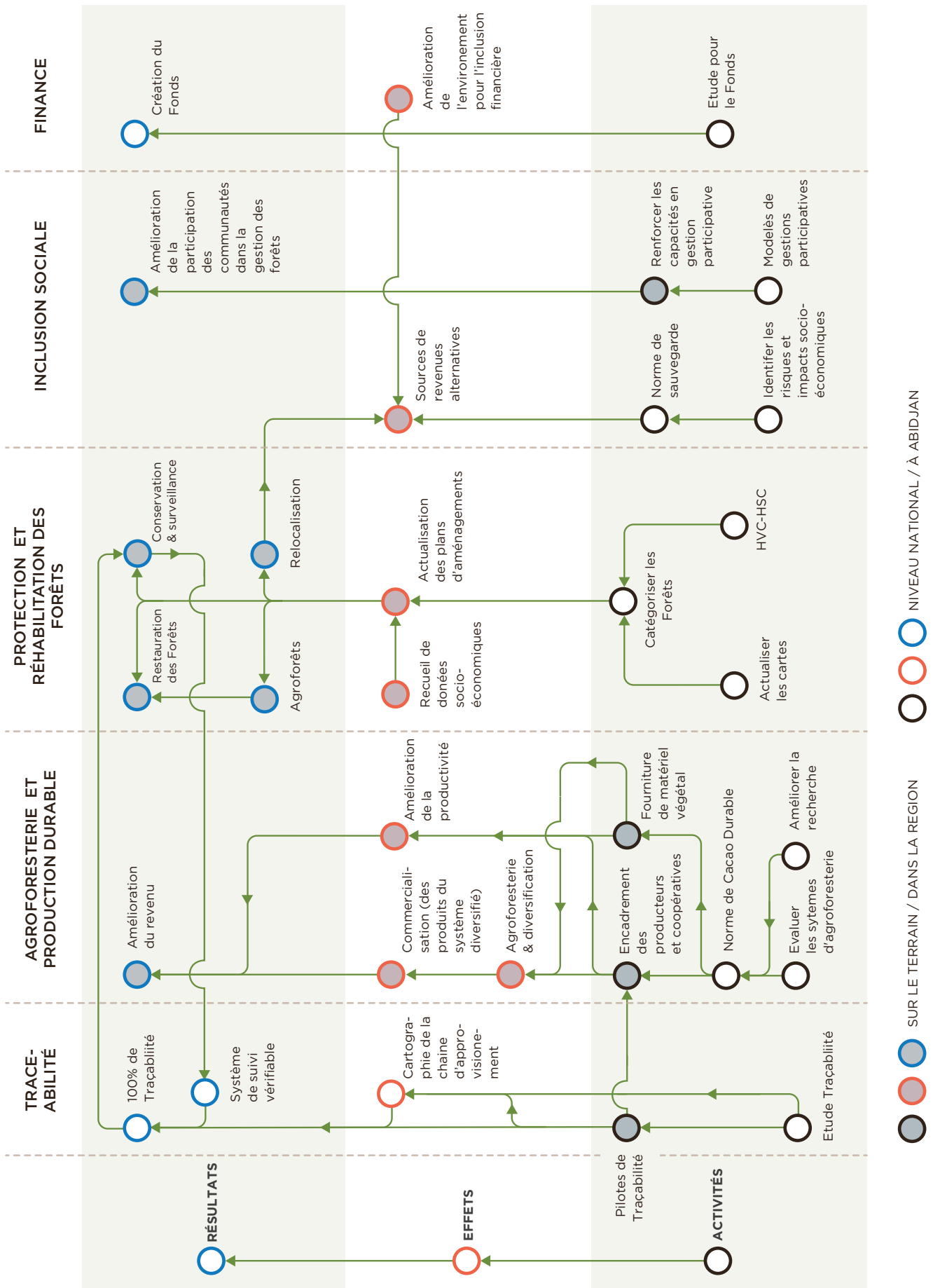
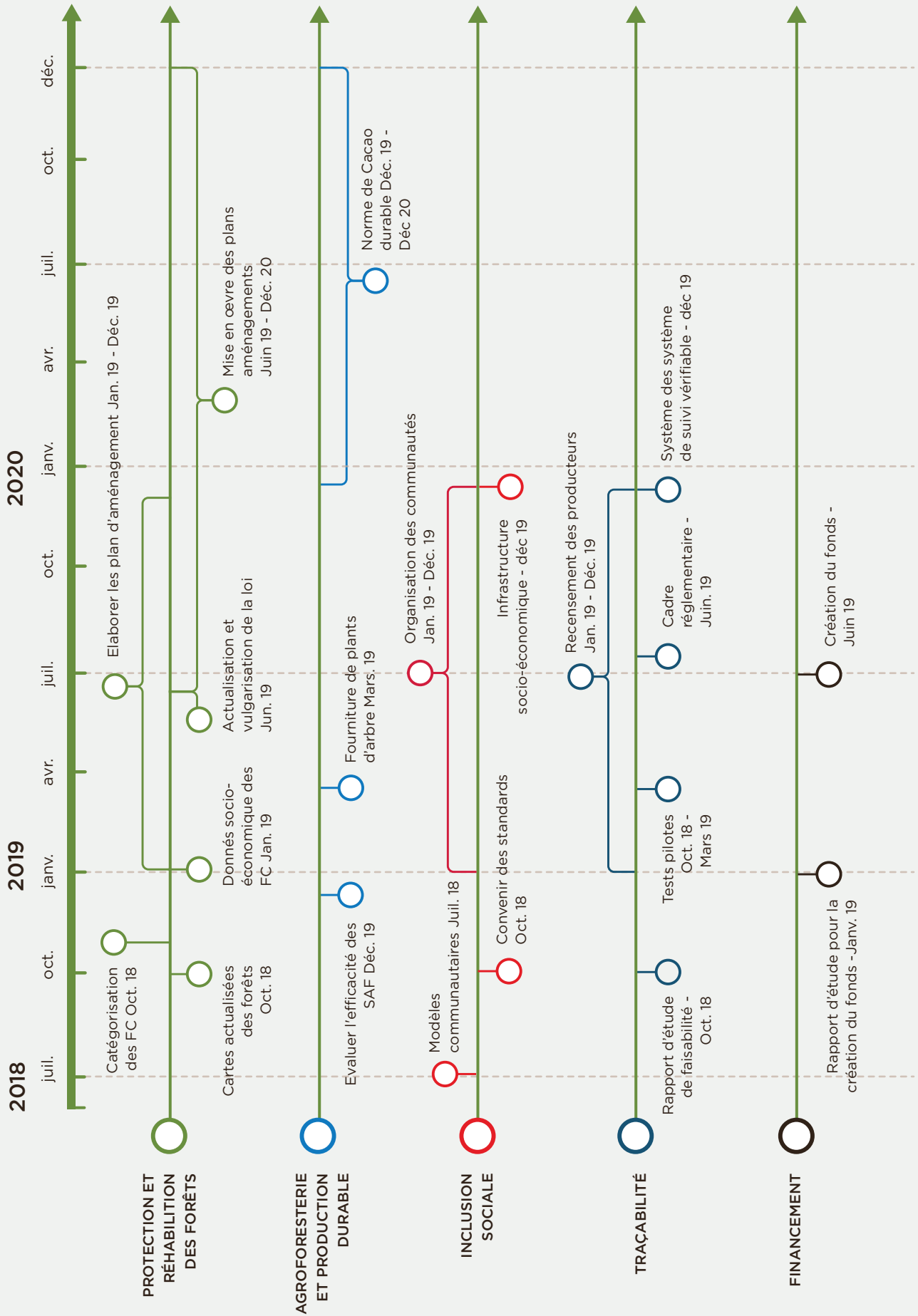


FIGURE 2. PLANNING DE MISE EN ŒUVRE





1. INTRODUCTION

ORGANISATION DU DOCUMENT

Le Plan de mise en œuvre est un document de planification qui traduit les engagements du Cadre d'action commune en axes d'intervention et en activités. Il définit aussi des indicateurs de performance, un calendrier, les rôles, les responsabilités et le budget. Le Plan de mise en œuvre vise à préciser comment la filière cacao contribuera à la préservation et la réhabilitation des forêts en Côte d'Ivoire, tout en améliorant la productivité du cacao de manière durable et les sources des revenus des producteurs. Il est axé sur une phase de démarrage de l'Initiative jusqu'à la fin de 2020, qui est destinée à préparer la phase d'expansion avec la mise en œuvre d'un programme national à partir de 2021, en conformité avec la politique de préservation et de réhabilitation des forêts.

Ce document est organisé en cinq sections principales :

Section 1 : Aperçu du contexte du plan, de ses objectifs ainsi qu'un résumé de la méthode utilisée pour son développement

Section 2 : Activités et planification, qui couvrent la conception et la mise en œuvre des projets pilotes

dans les régions prioritaires et la création d'un environnement favorable.

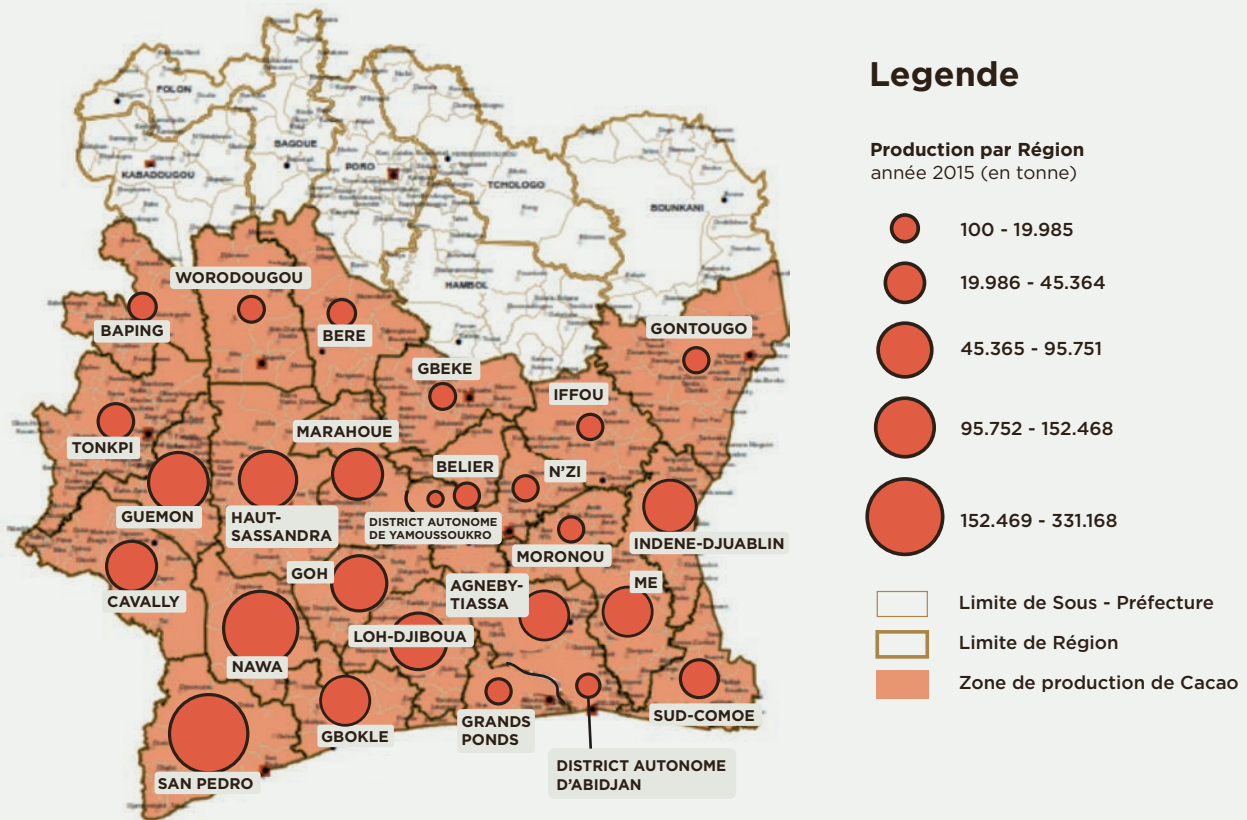
Section 3 : Suivi-évaluation, les indicateurs de performance et les méthodologies de mesure et de surveillance.

Section 4 : Gouvernance de l'initiative.

CONTEXTE

Autrefois dense, la forêt primaire de la Côte d'Ivoire a été largement transformée en une mosaïque de forêts secondaires, de plantations de cultures de rente, de cultures vivrières et de terres en friche. Selon les résultats d'une récente étude menée par le BNETD (BNETD, 2016), la couverture forestière serait passée de 7,85 millions d'ha en 1990 à 3,4 millions d'hectares en 2015, ce qui ne représente plus qu'environ 11 % du territoire national avec un taux de déforestation de 2,69 % (95 000 ha/an). L'une des principales causes directes de la déforestation et de la dégradation des forêts est l'expansion massive d'une agriculture extensive sur brûlis. En effet, le pays a basé son économie sur les secteurs liés à l'utilisation des terres (agriculture, mines, exploitation forestière, etc.) entraînant la destruction massive des forêts primaires du pays.

FIGURE 3. CARTE DE PRODUCTION DE CACAO PAR RÉGION EN CÔTE D'IVOIRE EN 2015 (LE CONSEIL DU CAFÉ CACAO)



L'agriculture est le principal moteur de la croissance économique du pays, employant plus des deux tiers de sa population active et produisant environ 22 % de son PIB et plus de 50 % de ses recettes d'exportation. La Côte d'Ivoire est le premier producteur et exportateur mondial de cacao, qui représente environ un tiers des exportations totales.

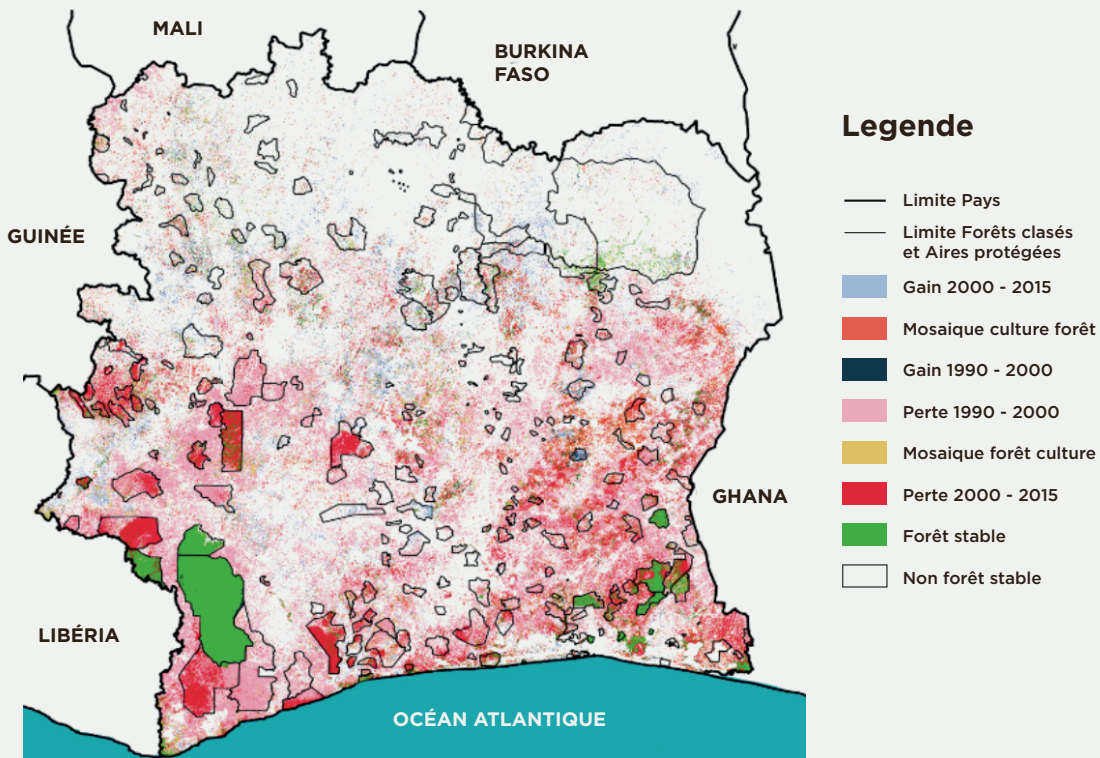
Les forêts jouent un rôle dans la lutte contre le changement climatique, la régulation du climat local et régional, ainsi que dans la fourniture d'autres services écosystémiques essentiels qui soutiennent la résilience de la filière du cacao et des moyens de subsistance locaux.

En mars 2017, les membres de l'industrie du cacao, en présence des gouvernements du Ghana et de la Côte d'Ivoire, ont exprimé dans une déclaration d'intention collective leur volonté de collaborer avec lesdits gouvernements pour mettre fin à la déforestation et dégradation des forêts dans la chaîne de valeur du cacao. Avec l'appui de la International Sustainability Unit du Prince de Galles (ISU), d'IDH The Sustainable Trade Initiative (IDH) et de la World Cocoa Foundation (WCF), les partenaires privés et publics ont entamé le développement de l'Initiative Cacao et Forêts.

Lors de la Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 23), qui s'est réunie en novembre 2017 à Bonn, en Allemagne, la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial de cacao, et les grandes entreprises du chocolat et du cacao ont signé un Cadre d'action commune pour mettre fin à la déforestation et restaurer les zones forestières tout en favorisant une production durable de cacao et en développant les sources des revenus des agriculteurs pour améliorer leurs conditions de vie. Au cœur de ce cadre se trouve l'engagement de ne plus convertir des terres forestières pour la production de cacao. Les entreprises du chocolat et du cacao et les gouvernements se sont engagés à mettre fin à la production de cacao dans les aires protégées et les forêts classées, parallèlement à une application plus stricte des politiques forestières nationales et au développement de sources des revenus alternatives pour les agriculteurs touchés.

À la suite de la signature du Cadre d'action commune, le gouvernement de la Côte d'Ivoire et les partenaires de l'industrie ont engagé sa phase d'opérationnalisation par l'élaboration d'un plan national de mise en œuvre, assorti d'une feuille de route, en vue de la réalisation d'actions concrètes sur le terrain et de la création d'un environnement favorable pour le déploiement du plan d'action détaillé à l'échelle nationale.

FIGURE 4. CARTE DE CHANGEMENT DU COUVERT FORESTIER IVOIRIEN ENTRE 1990 ET 2015 (ÉTUDE DES MOTEURS DE LA DÉFORESTATION, BNETD, 2016)



MÉTHODOLOGIE

Ce Plan national de mise en œuvre a été développé durant la période de janvier à juin 2018 sur la base du Cadre d'action commune suivant les étapes ci-après. La collaboration étroite du MINEF, d'IDH et de la WCF a été nécessaire à leur bonne réalisation.

Atelier de lancement (information de tous les acteurs clés)

Les 17 et 18 janvier 2018, la Côte d'Ivoire a lancé la phase de mise en œuvre du Cadre d'action commune par un atelier où toutes les parties prenantes étaient présentes. Cet atelier a permis de clarifier la gouvernance du cadre, d'initier les premières réflexions des groupes de travail et de définir les prochaines étapes.

Formalisation des organes de gouvernance

À l'issue de cet atelier, il a été convenu de prendre un arrêté ministériel définissant les rôles et attributions de chaque organe du cadre de gouvernance et d'organiser les séances de travail des groupes thématiques.

Organisation des travaux des Groupes thématiques et préparation du Plan de mise en œuvre

Les Groupes thématiques ont pour principal rôle de conseiller le Comité technique dans ses prises de décision et la formulation du Plan national de mise en œuvre détaillé. Plusieurs rencontres des groupes ont été organisées en vue de produire un plan



d'actions détaillé qui a été soumis à la validation du Comité technique.

- Une première phase de rencontres des Groupes thématiques (GT) du 6 au 17 mars 2018 a permis de produire une version provisoire qui a été soumise à l'examen du Comité technique le 5 avril 2018;
- Une deuxième phase d'affinage des propositions du 9 au 26 avril 2018 a pris en compte les recommandations des membres du Comité technique pour élaborer le plan d'action détaillé.

À la fin de chaque phase de rencontre des GT, les membres du secrétariat de l'initiative et les présidents des groupes ont organisé des séances de consolidation des résultats des travaux.

Revue des propositions par le Comité technique

Les membres du Comité technique ont tenu deux rencontres les 5 avril et 9 mai 2018 afin d'examiner les résultats des travaux des Groupes thématiques et approuver les plans d'actions avant la validation du Comité de pilotage.

Validation du Plan national de mise en œuvre par le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage est l'organe suprême de gouvernance, chargé de la validation de la version définitive du plan avant sa mise en œuvre. Les membres du comité se réuniront le 29 juin 2018 à cet effet.

Publication du Plan national de mise en œuvre

Le lancement de la mise en œuvre du plan s'effectuera dans le courant du mois de juillet. Une réunion générale sera organisée pour le rendre public, après validation par le Comité de pilotage et donc par le gouvernement de la République de la Côte d'Ivoire.

OBJECTIF DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS

L'objectif global de l'Initiative est de préserver et réhabiliter les forêts de Côte d'Ivoire en liaison avec la production durable de cacao et l'amélioration des sources de revenu des producteurs. Elle se focalisera donc sur la zone de forêt dense humide à forte production de cacao.

LA STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

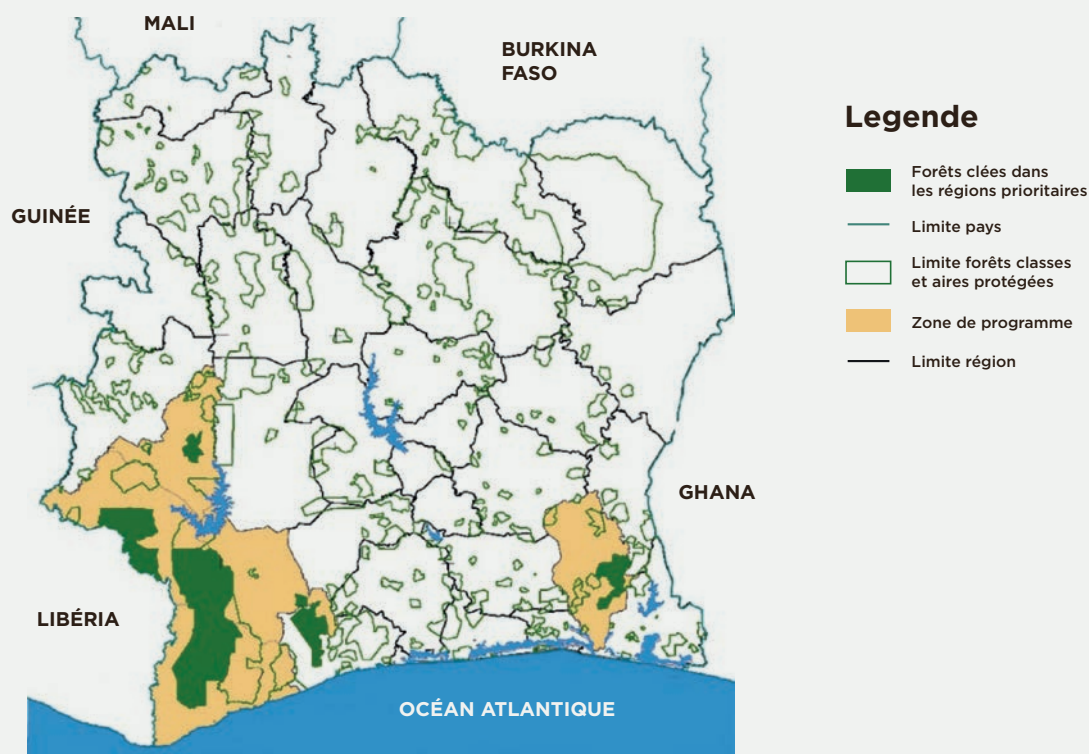
L'Initiative Cacao et Forêts sera mise en œuvre en deux phases: une phase de démarrage de 2018 à 2020 et une phase d'expansion de 2021 à 2030.

Au cours de la phase de démarrage, le gouvernement, l'industrie, les producteurs et leurs organisations, les organisations de la société civile, les partenaires du développement et les autres parties prenantes travailleront ensemble pour stopper la déforestation et la dégradation des forêts, créer et assurer un environnement favorable et des mécanismes d'investissement en vue d'une expansion au-delà de 2020. Pour optimiser les impacts pour les forêts et les agriculteurs, ainsi que l'utilisation des financements disponibles, les investissements pour les activités de terrain pendant la phase de démarrage exploiteront les initiatives en cours tandis que les nouvelles initiatives se concentreront sur des régions jugées « prioritaires », sélectionnées sur la base de critères liés aux besoins immédiats d'intervention pour la préservation des forêts, au volume de la production de cacao et à la pression démographique.

En se concentrant sur les régions prioritaires, l'Initiative veut s'assurer que le périmètre des investissements reste réaliste et gérable, et que les interventions ciblent les forêts qui nécessitent une action urgente et immédiate. Cette approche progressive et régionalisée est fondée sur le cadre stratégique national constitué par la politique forestière, la stratégie REDD+ et la stratégie de la filière cacao.

Les cinq régions identifiées sont: Guémon, Cavally, Nawa, San Pedro et La Mé (voir la carte ci-après), comprenant ce qui reste encore comme grandes forêts dans la boucle du cacao en Côte d'Ivoire. Dans ces régions, des efforts supplémentaires seront déployés pour établir une approche terroir multipartite forte, et promouvoir une cohérence totale entre les piliers de la production durable et les sources des revenus des agriculteurs, la protection et la restauration des forêts, l'engagement communautaire et l'inclusion sociale. En fonction des activités en cours dans ces régions et au moyen d'une évaluation des lacunes, l'Initiative démarrera rapidement, fixera des objectifs prioritaires en matière de protection des forêts et mettra directement en œuvre des actions essentielles, concernant les politiques publiques, l'agroforesterie du cacao, la restauration forestière et la traçabilité. Cela éclairera la conception des politiques au niveau national, ainsi que l'établissement des objectifs et la feuille de route pour le programme 2021-2030 de l'Initiative. Les activités en dehors de

FIGURE 5. CARTE DES RÉGIONS PRIORITAIRES DE LA PHASE DE DÉMARRAGE DE L'INITIATIVE CACAO ET FORÊTS



ces régions seront également prises en compte et contribueront aux objectifs généraux de la phase de démarrage de l'Initiative Cacao et Forêts.

Conformément au Cadre d'action commune, les objectifs spécifiques de la phase de démarrage de 2018 à la fin 2020 sont les suivants:

- Publier et appliquer le nouveau code forestier et ses décrets d'application pour assurer qu'il n'y ait plus de déforestation ni de dégradation des forêts dans les aires protégées (parcs nationaux, réserves et forêts classées), améliorer le couvert forestier dans le domaine rural et restaurer les forêts réserves qui ont été dégradées par les activités humaines d'ici la fin 2018;
- Créer le fonds national de préservation et de réhabilitation des forêts en fin juin 2019, pour le cofinancement des actions en 2018-2020 et le déploiement national au-delà de 2020;
- Développer et mettre en œuvre le système national de traçabilité d'ici 2019;
- Élaborer un mécanisme de suivi et d'évaluation pour suivre les progrès, orienter les actions, rendre compte de celles-ci de façon transparente et favoriser la responsabilité, d'ici la fin 2018;
- Mettre en œuvre des projets pilotes dans les régions prioritaires identifiées², où toutes les actions liées à la protection, la production et l'inclusion débuteront en octobre 2018, pour tester les nouvelles politiques et actions à l'aide d'une approche terroir et orienter la conception globale du programme pour 2021-2030;
- Développer des systèmes agroforestiers et promotion des sources de revenus durables et diversifiées pour les cacaoculteurs, d'ici la fin de 2020 ;

2. Les cinq régions identifiées sont : Guémon, Cavally, Nawa, San Pedro et La Mé, qui comprennent les plus grandes forêts résiduelles.

- Autonomiser des agriculteurs et des communautés locales en vue d'une mise en œuvre inclusive de l'Initiative;
- Évaluer la phase de démarrage et élaborer un plan pour la phase d'expansion 2021-2030.

Le présent plan détaille les activités qui seront entreprises pour atteindre les objectifs ci-dessus. Un élément clé sera la promotion de la collaboration entre les parties prenantes pour une action commune et complémentaire, la capitalisation des acquis, le partage d'expérience et un suivi et une évaluation harmonisés. Augmenter l'expertise entre autres des agriculteurs, des chercheurs, des agents de vulgarisation, des agents forestiers sera nécessaire pour établir une corrélation positive entre la production du cacao et la préservation des forêts. Par conséquent, il est prévu de renforcer les capacités et les connaissances des organismes techniques étatiques, du secteur privé ainsi que des acteurs locaux dans

les régions de la boucle du cacao en Côte d'Ivoire. À cet effet, toutes les parties prenantes seront sensibilisées et mobilisées au travers d'activités concrètes afin de contribuer à l'objectif national qui est de mettre fin à la déforestation et d'atteindre le taux de couvert forestier de 20 % en Côte d'Ivoire à l'horizon 2030.

Le présent Plan national de mise en œuvre servira de base aux membres de l'industrie du cacao pour développer leur plan d'actions individuel. Dès qu'il sera approuvé par le Comité de pilotage, les signataires de l'industrie adapteront leur plan individuel pour leur publication d'ici décembre 2018. L'Initiative fera ensuite le point sur les plans d'actions de l'industrie et évaluera leur contribution collective à la réalisation des objectifs du plan de mise en œuvre, ainsi qu'à la conception et à la mise en œuvre des projets pilotes dans les régions prioritaires.





ACTIVITÉS ET PLANIFICATION

Ce chapitre présente le cœur des actions de l'Initiative Cacao et Forêts selon les trois thèmes principaux identifiés : protection et restauration des forêts, production durable et agroforesterie, inclusion communautaire et sociale, et met un accent particulier sur les aspects de traçabilité et financement.

Au cours de la phase de démarrage, l'objectif principal est de stopper la déforestation et la dégradation des forêts et de préparer le déploiement national de tous les éléments du plan national de mise œuvre de l'Initiative Cacao et Forêts qui débiteront en 2021. À cette fin, l'environnement doit être établi en appliquant intégralement le nouveau code forestier et au moyen d'un mécanisme de financement durable grâce à la mise en place d'un fonds public-privé. Parallèlement au travail sur l'environnement favorable, les partenaires travailleront sur le terrain, en particulier dans les régions prioritaires identifiées pour tester les nouvelles politiques et actions et informer la conception globale du programme pour 2021-2030.

CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE DE PROJETS PILOTES DANS LES RÉGIONS PRIORITAIRES

En octobre 2018, à l'ouverture de la nouvelle campagne cacaoyère, les partenaires publics et privés continueront le travail sur le terrain en mettant particulièrement l'accent sur les cinq régions sélectionnées où les éléments du Cadre d'action commune et de son Plan de mise en œuvre seront testés. Sur la base des activités en cours dans ces régions et d'une évaluation des lacunes, l'Initiative démarrera rapidement, fixera des objectifs prioritaires en matière de protection des forêts et mettra directement en œuvre des actions clés concernant les politiques publiques, l'agroforesterie du cacao, la restauration forestière et la traçabilité. Cela éclairera la conception des politiques au niveau national, ainsi que l'établissement des objectifs et la feuille de route pour le programme 2021-2030 de l'Initiative.

Les cinq régions identifiées sur la base de critères liés à la préservation des forêts, à la production de cacao et à la densité de population sont les suivantes : Guémon, Cavally, Nawa, San Pedro et La Mé. Dans ces régions, les réserves forestières et les parcs nationaux suivants ont été identifiés comme étant prioritaires pour la protection:

- **Cavally:** cette région est l'une de celles qui entourent le Parc national de Taï, avec plus de 0,5 millions d'ha la plus grande forêt primaire en Afrique de l'Ouest. De plus, la région abrite deux importantes réserves forestières. La forêt de Cavally est l'une des réserves les mieux préservées de Côte d'Ivoire, tandis que Goin-Débé est fortement dégradée.
- **Guémon:** avec la présence du Parc national du Mont Péko (34 000 ha), cette région possède une faune riche et diversifiée, mais est également confrontée à une forte pression démographique qui impacte directement la préservation de ses forêts
- **La Mé:** dans la région de La Mé, le complexe forestier de Mabi-Yaya représente les réserves forestières les mieux préservées du Sud-Est du pays.
- **Nawa:** bordant directement le Parc National de Taï et englobant la réserve forestière de Niégré, cette région a la plus forte production de cacao du pays
- **San Pedro:** au sud du Parc national de Taï, cette région possède deux grandes réserves forestières avec un taux de dégradation de plus de 75 %. Rapid-Gras et Haute-Dodo sont fortement infiltrés.
- Des partenariats formalisés seront recherchés entre les parties prenantes actives dans chaque région, pour que les premiers mémorandums d'accord et de constitution des consortiums soient signés d'ici octobre 2018.
- Sur la base de ce diagnostic initial, un plan d'action détaillé et un budget seront élaborés pour chacune des régions d'ici décembre 2018, explicitant les rôles et responsabilités, les échéances précises pour la mise en œuvre, la mobilisation de fonds et la collecte de ressources supplémentaires.
- Les cartes actualisées permettront de clarifier le statut juridique de chacune des forêts d'ici octobre 2018, et partant, d'élaborer les plans d'aménagement forestier d'ici janvier 2019.
- D'ici à la fin de 2018, le système national de traçabilité sera également testé dans l'une des régions sélectionnées, et à partir de 2019, il sera mis en œuvre dans les autres régions.
- Les actions ci-dessus permettront de piloter des actions liées à la protection des forêts (zéro conversion), la restauration, la mise en œuvre de schémas agroforestiers ou la réinstallation (selon la catégorie des forêts classées et leur plan d'actions) dans ces régions à la fin 2018. L'engagement des populations locales et leur participation seront assurés sur la base des normes, standards et modèles qui seront développés et définis au cours de la seconde moitié de 2018.

L'Initiative s'appuiera sur les programmes et les investissements existants dans ces régions prioritaires et démarrera rapidement, dès que ce plan national de mise en œuvre aura été approuvé et rendu public.

Les principales étapes du processus sont décrites ci-dessous :

- D'ici la fin d'octobre 2018, un diagnostic approfondi des activités en cours dans chacune de ces régions prioritaires identifiera les lacunes et les besoins actuels en matière de mise en œuvre. En particulier, les partenaires actifs dans les régions seront systématiquement cartographiés et constitueront des consortiums pour discuter et convenir d'une collaboration au niveau régional.
- D'ici octobre 2018, des cartes complètes de la couverture terrestre de ces régions seront dressées. Elles indiqueront notamment les limites de la forêt, l'état des lieux de chaque forêt (dégradation, occupation, etc.).

- La gouvernance en région (prête d'ici décembre 2018) et les objectifs et stratégies connexes seront repris par les plans régionaux d'aménagement du territoire (SRADT) et les stratégies de croissance verte (prêts d'ici juin 2019). Ces SRADT et plans de croissance verte seront conçus ou finalisés, certaines régions ayant déjà un SRADT, d'ici fin 2019. La gestion régionale basée sur ces plans régionaux servira de base à la planification à plus long terme.

Dans chacune de ces régions, un système de suivi/évaluation sera mis au point (prêt fin 2018) et piloté pour permettre de mesurer les effets des actions qui seront testées sur le terrain, ce qui éclairera l'élaboration des politiques au niveau national et la conception du cadre. Des ateliers d'échanges croisés entre les parties prenantes des régions prioritaires seront également régulièrement organisés, ce qui stimulera une collaboration interrégionale.

CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE

PROTECTION ET RÉHABILITATION DES FORÊTS

Ce thème couvre la conservation des parcs nationaux et des réserves, l'amélioration du couvert forestier dans le domaine rural, ainsi que la restauration des réserves forestières qui ont été dégradées par les activités humaines, en particulier l'empiètement par les plantations de cacao entre autres facteurs.

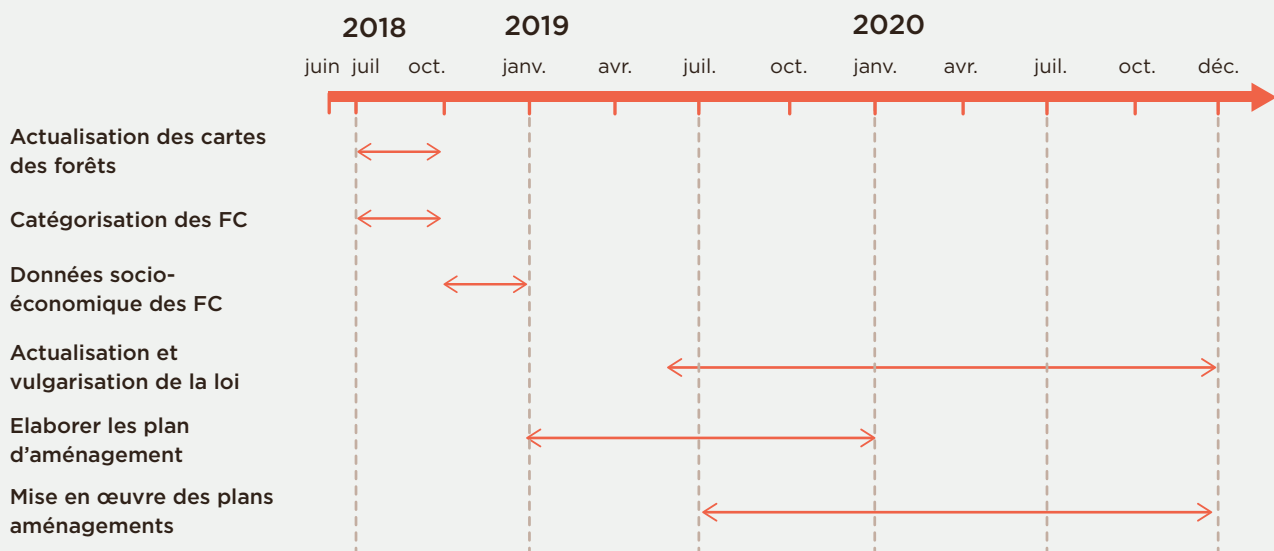
A ce niveau, l'Initiative veillera à ce que d'ici la fin 2018, la déforestation et la dégradation des forêts cessent, la restauration des forêts commence dans les zones prioritaires (voir plus haut) et le statut juridique des forêts soit déterminé.

Les activités permettant de créer un cadre favorable à la sécurisation et à l'intensification de ces efforts porteront sur:

- La réalisation en octobre 2018 de cartes actualisées du couvert forestier et de l'utilisation des terres prenant en compte la mise en concordance des bases de données cartographiques et l'actualisation des limites des forêts classées ;

- Le recueil de données socio-économiques sur les producteurs agricoles et leurs communautés d'ici janvier 2019. Ce recensement complet concernera les populations à l'intérieur des forêts classées, des parcs et des réserves, ainsi que les villages riverains;
- L'actualisation et la vulgarisation du Code Forestier modifié et de ses décrets, et le renforcement de la gouvernance du secteur public en vue de la mise en œuvre du Code forestier d'ici juin 2019;
- Le renforcement de la gouvernance du secteur public à partir de décembre 2018;
- La stabilisation des surfaces agricoles par la contractualisation des occupations de cultures pérennes en production en forêt classée à partir de janvier 2019;
- La catégorisation des forêts classées en fonction de leur niveau de dégradation et l'élaboration de leurs plans d'aménagement en octobre 2018;
- L'actualisation et la validation des plans d'aménagement des forêts au sein de la plateforme de dialogue et de négociation, qui sera mise en place à partir de janvier 2019.

Protection et Réhabilitation des Forêts



#	Axe d'action	Responsable	Acteurs
---	--------------	-------------	---------

ENGAGEMENT

des cartes actualisées du couvert forestier et de l'utilisation des terres pour les différentes forêts seront dressées et des données socioéconomiques sur les producteurs de cacao et les communautés dépendantes de ces forêts seront collectées et rendues publiques.

1.1	Réalisation des cartes actualisées du couvert forestier et de l'utilisation des terres (décembre 2018)		
1.1.1	Mettre en concordance les bases de données du MINEF, de la SODEFOR, de l'OIPR, du BNETD, de la REDD+ et de toute autre structure qui en possède	MINEF	SODEFOR, OIPR, BNETD, SEP-REDD+
1.1.2	Actualiser les limites des forêts classées et des parcs	MINEF	SODEFOR, OIPR, AFOR
1.1.3	Matérialiser les limites des forêts classées et des parcs	MINEF	SODEFOR, OIPR, AFOR
1.2	Identification des zones HCV et HCS et de leur importance pour justifier un aménagement spécifique des forêts à protéger (décembre 2020)		
1.2.1	Sensibiliser les communautés rurales et les agroindustriels aux approches HCV et HCS	MINEF	SODEFOR, OIPR, ANADER
1.2.2	Identifier et cartographier les reliques de forêts et d'agro-forêts qui méritent d'être conservées et gérées sur du long terme	MINEF	REDD+, BNETD, ANADER
1.3	Recueil des données socioéconomiques sur les producteurs agricoles et les communautés dépendants des forêts classées, des parcs et des réserves (novembre 2018 à décembre 2020)		
1.3.1	Recenser les populations riveraines dépendantes des forêts classées et des aires protégées	MINEF	Acteurs, consultant
1.3.2	Recenser les chefs d'exploitation et les exploitations agricoles présentes dans les forêts classées, les parcs et réserves	MINEF	CCC, MINADER

ENGAGEMENT

l'application publique du Code forestier modifié et des textes subséquents et la gouvernance par le secteur public seront renforcées.

2.1	Renforcement du cadre législatif et réglementaire (juin 2018 à juin 2019)		
2.1.1	Actualiser la loi portant code forestier et ses décrets	MINEF	Secteur privé, OSC
2.1.2	Vulgariser les lois portant code forestier et code foncier rural et leurs textes d'application	MINEF	ANADER, MINADER, AFOR

ENGAGEMENT

une approche différenciée basée sur le niveau de dégradation des forêts sera développée par le gouvernement pour les forêts classées actuelles.

3.1	Catégorisation des forêts classées en fonction de leur niveau de dégradation (juin à décembre 2018)		
3.1.1	Définir le niveau de dégradation des forêts classées	MINEF	SODEFOR, BNETD
3.1.2	Définir le statut juridique des catégories de forêts identifiées	MINEF	SODEFOR
3.1.3	Élaborer les orientations d'aménagement des différentes catégories de forêts classées	MINEF	SODEFOR
3.2	Actualisation ou élaboration des plans d'aménagement et des plans de gestion des forêts (juin 2018 à décembre 2020)		
3.2.1	Actualiser les plans types d'aménagement des forêts	MINEF	SODEFOR
3.2.2	Actualiser ou élaborer les plans d'aménagement des différentes catégories de forêts classées	MINEF	SODEFOR
3.2.3	Élaborer les plans simples de gestion des forêts du domaine rural	MINEF	SODEFOR
3.2.4	Valider les plans d'aménagement et de gestion	MINEF	SODEFOR
3.3	Mise en œuvre des plans d'aménagement et des plans de gestion validés (octobre 2018 à décembre 2020)		

#	Axe d'action	Responsable	Acteurs
3.3.1	Mettre à la disposition des services déconcentrés concernés et des archives du MINEF les documents de plans d'aménagement validés (y compris leurs cartes)	MINEF	
3.3.2	Actualiser la plateforme en ligne de suivi des informations sur la gestion forestière (SIGEF) avec les plans d'aménagement validés et leurs cartes d'aménagement	MINEF	
3.4	Renforcement de la sécurisation et la surveillance des forêts (juin 2018 à décembre 2018)		
3.4.1	Finaliser le plan d'urgence de sécurisation des forêts classées, des parcs et réserves	MINEF	
3.4.2	Mettre en œuvre le plan d'urgence de sécurisation des forêts classées, des parcs et réserves avec le concours des autres forces de sécurité	MINEF	SODEFOR, OIPR
3.4.3	Doter les structures de surveillance de moyens humains et matériels appropriés (traditionnels, modernes et autorisés)	MINEF	SODEFOR, OIPR
3.4.4	Mettre en place un système d'alerte précoce sur les changements du couvert forestier pour orienter les équipes chargées de la sécurisation	MINEF	BNETD, CNTIG
3.4.5	Produire les rapports de contrôle de terrain et de suivi des infractions éventuelles constatées	MINEF	
3.4.6	Actualiser les listings d'occupants tolérés dans les forêts et leur délivrer des documents d'accès appropriés	MINEF	SODEFOR
3.5	Protection des reliques de forêts dans le domaine rural (juin 2018 à décembre 2020)		
3.5.1	Sensibiliser les populations à la conservation des reliques de forêts et d'agro-forêts	MINEF	ANADER
3.5.2	Elaborer les itinéraires techniques de gestion des agro-forêts et des reliques de forêt dans le domaine rural	MINEF	CNRA, ICRAF, ANADER
3.5.3	Développer des mesures d'accompagnement	MINEF	
3.5.4	Définir un statut juridique et le régime de gestion pour les agro-forêts.	MINEF	MINADER, AFOR
3.5.5	Vulgariser les textes afférents aux agro-forêts auprès des communautés villageoises	MINADER	MINEF, ANADER, AFOR, SODEFOR
3.6	Élaboration et mise en œuvre du programme national de reboisement (juin 2018 à décembre 2019)		
3.6.1	Contribuer à la définition d'un programme national incitatif et ambitieux de reboisement	MINEF	MININSECU, ADRCI
3.6.2	Élaborer et mettre en œuvre des projets de reboisement à vocation bois-énergie	MINEF	ANADER, SODEFOR, CCC
3.6.3	Mettre en place des mesures incitatives, légales et économiques fortes propres à favoriser le reboisement	MINEF	
3.6.4	Mettre en place une base de données des reboisements sur la plateforme de suivi des activités forestières (SIGEF)	MINEF	
3.7	Réhabilitation des forêts du domaine public de l'État (parcs nationaux, réserves) (août 2018 - décembre 2020)		
3.7.1	Reconquérir dans les meilleurs délais les zones occupées par les cultures agricoles (pérennes ou annuelles)	MINEF	MINSEDD, MINADER, OSC, MFPES
3.7.2	Mettre en défens les zones occupées par les jachères et les cultures annuelles	OIPR	
3.7.3	Remplacer les cultures pérennes existantes par des essences forestières locales (300 pieds/ha)	OIPR	
3.7.4	Assurer la surveillance rigoureuse des zones mises en défens ou reboisées	OIPR	
3.8	Réhabilitation des forêts du domaine privé de l'État (forêts classées) (janvier 2019 à décembre 2020)		
3.8.1	Réhabiliter environ 20 000 ha de forêts dégradées en introduisant des essences locales à haute densité (plus de 300 arbres/ha) dans les cultures pérennes installées dans les forêts classées de catégorie 1 (moins 25 % de taux de dégradation)	SODEFOR	MINEF

#	Axe d'action	Responsable	Acteurs
3.8.2	Réhabiliter et reboiser, conformément au programme national, environ 200 000 ha, par la complantation dans les cultures pérennes installées dans les forêts classées de catégorie 2 (entre 25 et 75 % de taux de dégradation), dans le cadre de contrats de 25 à 40 ans établis avec les chefs d'exploitants régulièrement recensés	SODEFOR	MINEF, secteur privé
3.8.3	Reconquérir, conformément au programme national, au moins 700 000 ha d'espaces dégradés dans les agro-forêts classées (forêts classées de catégorie 3 avec plus de 75 % de dégradation)	SODEFOR	MINEF, secteur privé
3.8.4	Mettre en œuvre dans les forêts classées de catégorie 2 et 4 les programmes intensifs de reboisement à objectif bois d'œuvre et bois-énergie pour environ 700 000 ha sur 10 ans conformément au programme national de reboisement	SODEFOR	MINEF, secteur privé, ANADER, CCC
3.9	Réhabilitation des forêts du domaine rural (janvier 2019 à décembre 2020)		
3.9.1	Développer et promouvoir les paiements pour services environnementaux (PSE) liés aux surfaces reboisées et aux surfaces protégées	MINEF	SEP-REDD, secteur privé
3.9.2	Élaborer et mettre en œuvre des programmes de reboisement compensatoires dans le cadre de contrats ' « gagnant-gagnant » avec les populations et les propriétaires terriens	MINEF	Opérateurs du secteur forêts bois, secteur privé, ANADER, CCC
3.9.3	Élaborer et mettre en œuvre le plan d'aménagement des agro-forêts en collaboration avec les populations	MINEF	ANADER, CCC, secteur privé

AGROFORESTERIE ET PRODUCTION DURABLE

Cette thématique aborde le développement de systèmes agroforestiers et la promotion des sources des revenus durables et diversifiées pour les producteurs de cacao. L'objectif est de favoriser l'investissement dans la productivité à long terme du cacao dans des zones respectueuses de l'environnement afin de produire plus de cacao sur moins de terres, en mettant à disposition du matériel végétal amélioré, une formation aux bonnes pratiques agricoles, la nutrition des cultures et la fertilité des sols. De plus, le développement et le renforcement des capacités des organisations paysannes sont des facteurs essentiels pour le développement durable de l'agriculture.

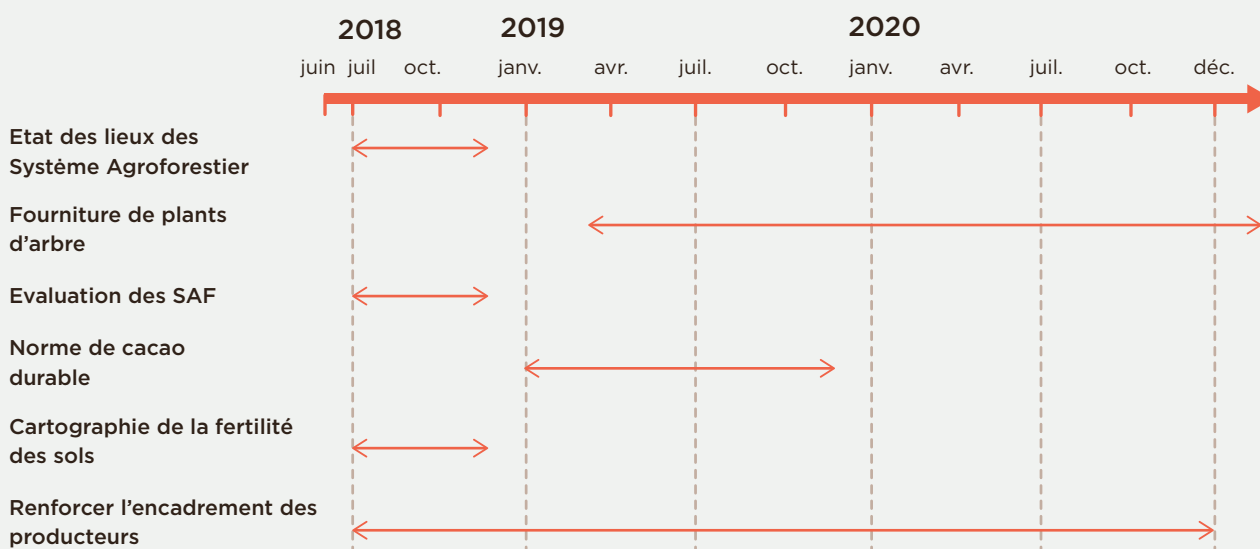
Ensuite, il s'agit de promouvoir des sources de revenus durables et la diversification des revenus des cacaoculteurs, notamment par la diversification des cultures vivrières, la culture intercalaire, le développement de systèmes agroforestiers mixtes et d'ombrage, et d'autres activités génératrices de revenus.

Deux principaux résultats sont attendus: 1) un modèle de gestion (adapté aux besoins écologiques et autres besoins spécifiques) pour l'agroforesterie cacaoyère; 2) la création de modèles de revenus diversifiés pour les agriculteurs et les chaînes d'approvisionnement de soutien.

Les actions majeures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs sont les suivantes:

- Amélioration des techniques agricoles par(i) l'évaluation et la promotion de systèmes agroforestiers visant à renforcer la résilience des systèmes agricoles face au changement climatique, mais aussi pour assurer la diversification des sources de revenus des producteurs (décembre 2018);
- Amélioration de la fertilité des sols par(i) l'élaboration de la cartographie des sols; (ii) la promotion des techniques d'amélioration de la fertilité et le suivi de l'évolution de la fertilité et de la dégradation des sols en fin janvier 2019;
- Renforcement de l'encadrement fourni aux petits exploitants agricoles par(i) le renforcement des capacités du conseil agricole (formation, moyens matériels et financiers); (ii) la facilitation de l'accès aux services du conseil agricole; (iii) l'amélioration des outils de vulgarisation; (iv) la mise en place d'une norme de cacao durable en fin janvier 2019;
- Amélioration de l'accessibilité au matériel végétal sélectionné par(i) l'amélioration de la disponibilité des semences déjà mises au point par la recherche; (ii) le renforcement de la recherche agronomique sur les semences améliorées résistantes aux maladies (juin 2018 à décembre 2020).

Agroforesterie et production durable



#	Axe d'action	Responsable	Acteurs
ENGAGEMENT			
l'investissement dans la productivité à long terme du cacao sera favorisé dans des zones appropriées d'un point de vue environnemental afin de produire « plus de cacao sur moins de terres ».			
1.1	Développement de systèmes agroforestiers (janvier 2019)		
1.1.1	Réaliser l'état des lieux des SAF existants en CDI et ailleurs	ICRAF	CNRA/WCF/GIZ/CCC, Groupe de travail
1.1.2	Evaluer l'efficacité économique des SAF	Consultant	UE-EFI, CNRA/GIZ, ICRAF +
1.1.3	Promouvoir les SAF à fort potentiel	CCC	Secteur privé, IDH, GIZ, CNRA, ICRAF, ANADER, SODEFOR, CIRAD
1.1.4	Mettre en place une norme de cacao durable adaptée au changement climatique	CCC	CNRA/ICRAF, GIZ/ CIRAD+, consultant, MINADER
1.1.5	Élaborer et mettre en œuvre des projets pilotes d'application de la nouvelle politique forestière (intensification de l'agriculture dans les agro-forêts classées)	MINADER	MINEF/CCC+ Consultant
1.1.6	Mettre en œuvre les programmes d'exploitation agricole intensive et d'agroforesterie (cacaoculteur/arbres forestiers) dans les agro-forêts classées	MINADER	MINEF SODEFOR, secteur privé, ANADER, CCC
1.2	Renforcement des activités de recherche (septembre 2018)		
1.2.1	Appuyer la recherche sur l'amélioration des SAF	ICRAF	ICRAF, SODEFOR, INPHB/ESA, secteur privé, CNRA
1.2.2	Poursuivre les recherches sur les variétés améliorées de cacao, résilientes au changement climatique et aux autres contraintes du milieu	CNRA	Secteur privé
1.2.3	Poursuivre les recherches sur les techniques de plantation sans précédent forestier	CNRA	Secteur privé, ICRAF, CIRAD
1.3	Fourniture de matériel végétal amélioré (juin 2018 à décembre 2020)		
1.3.1	Assurer la disponibilité de plants d'arbres compagnons du cacao	SODEFOR	CCC, CNRA, CIRAD, ICRAF, MINEF, industrie du bois, secteur Privé
1.3.2	Produire des semences sélectionnées pour le vivrier	ANADER,	GIZ, FIRCA, CNRA, secteur privé
1.4	Amélioration des systèmes de plantation de cacao sans précédent forestier (juin à septembre 2018)		
1.4.1	Réaliser l'état des lieux des techniques de plantation sans précédent forestier	CNRA	CIRAD, CCC, ANADER, MINADER
1.4.2	Promouvoir les techniques de plantation sans précédent forestier	ANADER	Secteur privé, CCC
1.4.3	Tester des systèmes d'irrigation	CNRA	ICRAF, FIRCA, MINADER
1.5	Renforcement de l'encadrement des producteurs et de leurs organisations (juin 2018 à décembre 2020)		
1.5.1	Réaliser le diagnostic des outils et méthodes de diffusion des connaissances et des technologies	ANADER	MINADER, CCC, secteur privé, FIRCA, GIZ
1.5.2	Définir un dispositif adéquat de contrôle de la qualité des formations	FIRCA	MINADER, secteur privé, CCC, ANADER
1.5.3	Développer des outils innovants de transfert de technologies	ANADER	MINADER, secteur privé, CCC, FIRCA
1.6	Restauration de la fertilité des sols (juillet 2018 à janvier 2019)		
1.6.1	Rendre disponible la cartographie des sols de la zone de production du cacao réalisée par le CNRA auprès des services agricoles	CCC	CNRA
1.6.2	Affiner la cartographie des sols (étude diagnostic sol, etc.)	Consultant	CNRA, BNETD, CIRAD, CCC, MINADER, INPHB

1.6.3	Promouvoir les techniques de gestion durable des sols (engrais biologiques, amélioration de la fertilité et de conservation des sols)	ANADER	Secteur privé, CCC, MINADER
1.6.4	Assurer le suivi de l'évolution de la fertilité des sols	CNRA	MINADER, ICRAF/Mars, secteur privé, CNRA

ENGAGEMENT

Des sources durables et diversifiées de revenus pour les producteurs de cacao seront développées.

2.1	Développement des chaînes de valeurs liées à la diversification (production, transport et commercialisation)		
2.1.1	Développer et valoriser le concept de terroir de production durable	MINEF	MINADER, ANADER, secteur privé, coopératives, CCC
2.1.2	Promouvoir les activités génératrices de revenus pour les ménages	MINADER	Ministère de l'Industrie, I2T, ANADER, CCC
2.2	Développement des filières de production de bois-énergie et facilitation de l'accès aux marchés pour les producteurs agricoles (janvier 2019 à décembre 2020)		
2.2.1	Organiser les activités de production de bois-énergie	MINEF	GIZ, secteur privé
2.2.2	Favoriser l'adoption de techniques modernes de carbonisation	MINEF	GIZ, secteur privé, NITIDAE
2.2.3	Créer des opportunités économiques liées aux produits forestiers (bois et PFNL)	MINEF	MINADER
2.3	Valorisation du bois d'œuvre issu des SAF (juin 2018 à décembre 2020)		
2.3.1	Sensibiliser et informer les producteurs	MINEF	ANADER, SODEFOR, CCC
2.3.2	Créer des partenariats commerciaux entre planteurs et industries du bois	MINEF	ANADER, SODEFOR, CCC

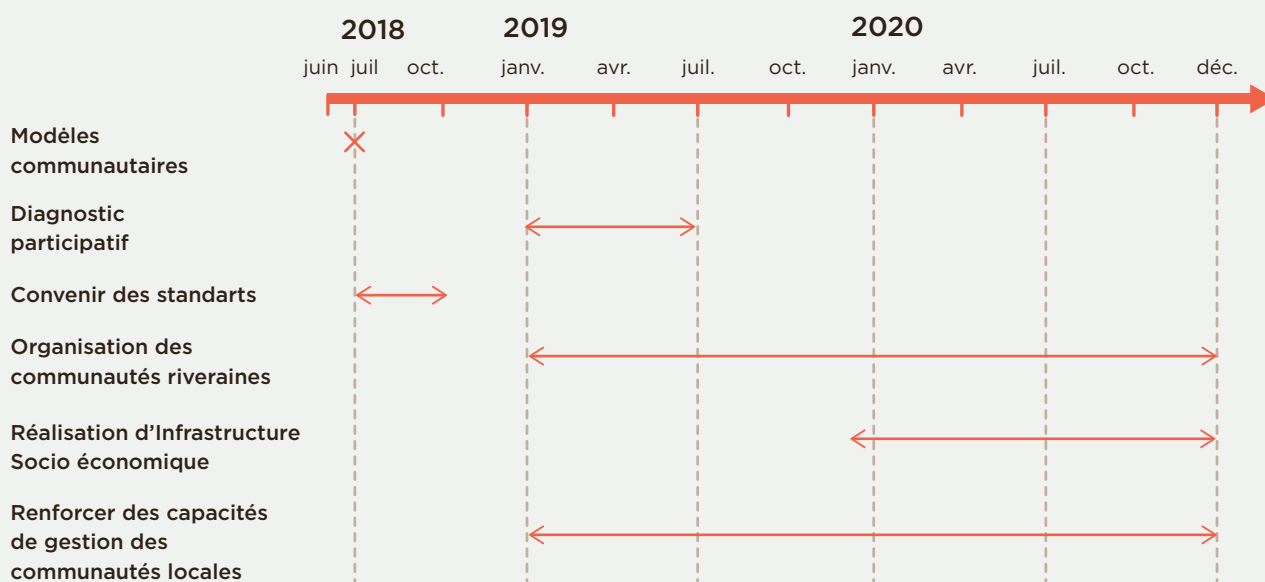
ENGAGEMENT DES COMMUNAUTÉS ET INCLUSION SOCIALE

L'engagement effectif et la responsabilisation des communautés dans les régions de production du cacao et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre des actions du Cadre d'action sont essentiels pour le succès de l'initiative.

Afin de développer des mesures d'atténuation des risques potentiels pour les populations, les actions suivantes ont été identifiées:

- Promotion de modèles communautaires de protection et de restauration des forêts, qui seront adoptés de manière participative (par les signataires et acteurs locaux) à partir Juillet 2018;
- Organisation des populations riveraines en vue de renforcer leur participation dans la surveillance des forêts classées, des parcs et des réserves à partir de Janvier 2019;
- Mise au point d'un standard définissant les lignes de conduite et les mesures d'atténuation à partir de Juillet 2018;
- Accroissement des moyens financiers des exploitants agricoles par la structuration des systèmes d'épargne et de crédit agricoles afin de favoriser leur inclusion sociale et financière à partir de Janvier 2019.

Inclusion Sociale



#	Axe d'action	Responsable	Acteurs
1.1	Recensement des communautés affectées par les changements d'utilisation des terres proposés dans le Cadre d'action (janvier à juin 2019)		
1.1.1	Réaliser des diagnostics participatifs (dont l'identification et l'analyse des risques, de l'organisation institutionnelle et de la sensibilité aux conflits)	MINEF	SODEFOR, OIPR, Groupe de travail
1.1.2	Définir les critères d'identification des populations affectées	MINEF	OIPR/SODEFOR, MFPE, OSC, CCC, Comité technique, MINADER

ENGAGEMENT

L'adoption de modèles communautaires de protection et de restauration des forêts sera favorisée.

2.1	Promotion de modèles communautaires de protection et de restauration des forêts avec la participation et l'engagement des communautés concernées (comprenant des mesures incitatives) (juillet 2018 à décembre 2019)		
2.1.1	Répertorier les modèles existants/ bonnes pratiques /codes de bonne conduite (y compris la mise en défens, la collecte raisonnée de PFNL, etc.)	MINEF	Groupe de travail, SODEFOR, OIPR
2.1.2	Analyser la conformité des modèles avec la législation forestière en vigueur (déclaration de politique forestière, code forestier) et la sensibilité des groupes vulnérables	MINEF	Groupe de travail, OSC
2.1.3	Analyser la conformité des modèles avec les politiques de sauvegarde environnementale et sociale	ANDE	SEP-REDD/ MINEF, Groupe de travail
2.1.4	Conduire un processus inclusif et participatif pour l'adoption (par les signataires et acteurs locaux) des modèles	MINEF	MINSEDD, Groupe de travail, Comité technique
2.1.5	Organiser, encadrer, équiper les populations riveraines en vue de renforcer leur participation dans la surveillance des forêts classées, des parcs et des réserves	MINEF	MINSEDD SODEFOR, OIPR
2.1.6	Faciliter la création de réserves volontaires ou la plantation de zones tampons de protection, lesquelles seront enregistrées au nom des collectivités territoriales ou des communautés	MINEF	MINSEDD
2.1.7	Prendre des textes réglementaires simplifiés au niveau interministériel et local pour faciliter l'implication des communautés dans la gestion des forêts classées et des aires protégées	MINEF	Comité technique, MINSEDD, SODEFOR/OIPR, SEP-REDD, Groupe de travail

ENGAGEMENT

Des mesures seront prises pour réduire les impacts sociaux et les risques liés aux changements d'utilisation des terres proposés sur les producteurs agricoles et leurs communautés, et assurer la fourniture de ressources alternatives et la restauration du niveau de vie des populations affectées, en accord avec des standards raisonnables à convenir.

3.1	Élaboration et prise de mesures pour réduire les impacts sociaux et les risques liés aux changements d'utilisation des terres proposés sur les producteurs agricoles et leurs communautés (janvier 2019 à Juin 2019)		
3.1.1	Recenser les risques et les impacts sociaux et environnementaux	ANDE	Comité technique, Groupe de travail
3.1.2	Évaluer et hiérarchiser les risques et les impacts environnementaux et sociaux	ANDE	Comité technique, Groupe travail, SODEFOR, OIPR
3.1.3	Déterminer/planifier les réponses et mesures appropriées en évaluant le coût et en désignant les responsables de la mise en œuvre de ces mesures	ANDE	Comité technique, Groupe de travail, SODEFOR, OIPR
3.1.4	Réaliser le suivi et l'évaluation des mesures	ANDE	Comité technique, Groupe de travail, consultant, SODEFOR, OIPR
3.2	Établissement de standards raisonnables (Août 2018 à octobre 2018)		

#	Axe d'action	Responsable	Acteurs
3.2.1	Inventorier et analyser les standards existants	MINEF	SEP-REDD+, ANDE/OIPR, SODEFOR
3.2.2	Proposer pour validation des standards contextualisés et le mécanisme de suivi de l'application des standards	MINEF	SEP-REDD+, ANDE/OIPR, SODEFOR, Groupe de travail
3.3	Fourniture de ressources alternatives et restauration du niveau de vie des populations affectées (amélioration des conditions et du cadre de vie) en accord avec les standards raisonnables (janvier 2019 à décembre 2020)		
3.3.1	Cerner et caractériser les besoins des communautés avec un accent particulier sur les catégories vulnérables (femmes et enfants)	MINEF	Comité technique, Groupe de travail, CCC/FIMR
3.3.2	Délimiter les territoires	MINADER	AFOR, SODEFOR, OIPR
3.3.3	Construire des infrastructures socioéconomiques	MINEF	SODEFOR/OIPR, MIE
3.4	Renforcement des capacités de gestion des communautés locales (janvier 2019 à décembre 2020)		
3.4.1	Education fonctionnelle	CCC	WCF, secteur privé, Groupe de travail
3.4.2	Accès à l'épargne et au crédit	CCC	WCF, secteur Privé, Groupe de travail
3.4.3	Appui à l'entrepreneuriat	CCC	WCF, secteur privé, Groupe de travail

TRAÇABILITÉ

Sur la traçabilité, la priorité initiale à court terme, est la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de traçabilité unifié du cacao au niveau national en Côte d'Ivoire. Cette étude sera achevée d'ici la fin de 2018 et proposera des pilotes potentiels à tester sur le terrain.

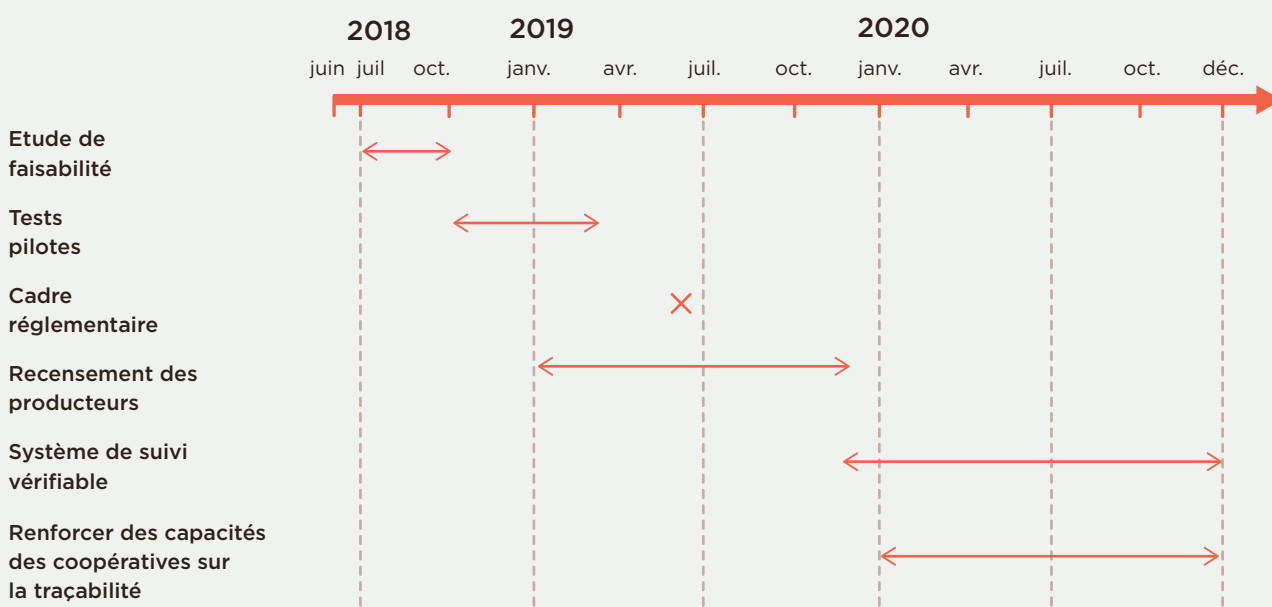
En plus de l'étude, les activités suivantes ont été proposées:

- Recensement des producteurs, des traitants et des coopératives à partir d'Octobre 2018

- Renforcement des capacités des coopératives pour la gestion d'un système d'information et de géolocalisation des planteurs à partir Juillet 2019

- Mise en place d'un système de suivi de la déforestation par télédétection associé aux produits de base agricoles à partir de Juillet 2019.

Traçabilité



#	Axe d'action	Responsable	Acteurs
---	--------------	-------------	---------

ENGAGEMENT

La cartographie de la chaîne d'approvisionnement sera améliorée, avec pour objectif final : 100% du cacao traçable depuis la plantation jusqu'au premier point d'achat.

1.1	Mise en place d'un système de traçabilité unifié au niveau national (juin 2019 à décembre 2019)		
1.1.1	Réaliser une étude pour la mise en place d'un système de traçabilité unifié	CCC	MINEF/SODEFOR, MINADER/AFOR, BNETD/ONG, secteur privé
1.1.2	Tester des pilotes sur le terrain à partir des propositions de l'étude (dans une région prioritaire d'ici la fin de 2018, puis extension aux cinq régions prioritaires en 2019)	CCC	Secteur privé, MINEF/MINADER
1.1.3	Mettre en place le cadre réglementaire	CCC	Secteur privé, MINEF/MINADER
1.2	Amélioration de la cartographie de la chaîne d'approvisionnement à partir de janvier 2019		
1.2.1	Recenser les producteurs, les traitants et les coopératives de cacao	CCC	MINADER, secteur privé, SODEFOR/OIPR
1.2.2	Géolocaliser les plantations et les producteurs de cacao	CCC	Secteur privé, MINADER, SODEFOR/OIPR
1.2.3	Renforcer les capacités des coopératives pour la gestion du système de traçabilité	CCC	Secteur privé, consultant
1.2.4	Développer deux bases de données (traçabilité physique et traçabilité financière), et définir les entités responsables	CCC	Secteur privé, MINADER, Min. Éco. Et Finances
1.3	Mise en place de systèmes de suivi vérifiables pour une traçabilité depuis la plantation jusqu'au premier point d'achat (octobre 2018 à mars 2019)		
1.3.1	Définir les critères de risque et un système de contrôle et de gestion des risques	CCC	Secteur privé, MINEF/SODEFOR, MINSIEDD/OIPR, REDD+/BNETD
1.3.2	Mettre en place un système de suivi satellitaire de l'évolution des limites des plantations	CCC	Secteur privé, MINEF/SODEFOR, MINSIEDD/OIPR, REDD+/BNETD
1.3.3	Mettre en place une plateforme d'information numérique sur les zones de production à risque (cartographie numérique des zones à risque) en ce qui concerne la légalité des produits	CCC	Secteur privé, MINEF/SODEFOR, MINSIEDD/OIPR, REDD+/BNETD
1.3.4	Informers, sensibiliser et former les acteurs	CCC	Secteur privé, MINEF/SODEFOR, MINSIEDD/OIPR, REDD+/BNETD

FINANCEMENT

L'objectif de l'Initiative est de soutenir la création d'un fonds public-privé qui facilitera le financement de la préservation et de la réhabilitation des zones forestières à haute valeur de conservation. Le fonds sera mis en place d'ici la fin de 2018.

#	Axe d'action	Responsable	Acteurs
---	--------------	-------------	---------

ENGAGEMENT

Davantage de ressources techniques et financières seront mobilisées pour la protection et la restauration des forêts, par la recherche de mécanismes financiers innovants.

1.1	Création d'un fonds public-privé d'ici à fin 2018 pour le financement sur le long terme des actions de préservation et de réhabilitation des zones forestières de haute valeur de conservation		
1.1.1	Valider les termes de référence de l'étude	Groupe de travail	Comité scientifique, COFIL
1.1.2	Réaliser une étude pour la création d'un Fonds pour le financement des actions de préservation et de réhabilitation des forêts en Côte d'Ivoire.	Primature	Ministère de l'Économie et des Finances, MINEF, MINADER
1.1.3	Valider et faire adopter l'étude et les fondateurs du fonds	Primature	Ministère de l'Économie et des Finances, secteur privé, MINEF, MINADER
1.1.4	Installer le fonds	Primature	Min. Éco. Et Finances, Min. Budget

ENGAGEMENT

L'inclusion financière et l'innovation seront dynamisées afin de faciliter l'accès des producteurs à des fonds de roulement et des fonds d'investissement pour encourager la production et la rénovation des plantations.

2.1	Création d'un environnement favorable à l'inclusion financière		
2.1.1	Renforcer la plateforme de dialogue existante sur l'inclusion financière	CCC	BCEAO, APEBF, Ministère de l'Économie, Banque mondiale, BAD PNUD, institution financière
2.1.2	Tester au moins deux modèles d'inclusion financière auprès des populations impactées	CCC	APEBF, BAD, opérateurs de téléphonie mobile, ONG



3. SUIVI ET ÉVALUATION

Le cadre de suivi-évaluation de l'Initiative sera lié au système de suivi REDD+. Sur cette base les indicateurs globaux ont été identifiés. Le cadre complet de suivi-évaluation sera finalisé en septembre 2018, y compris le cadre logique détaillé et son protocole.

INDICATEURS GLOBAUX

INDICATEURS D'EFFET

Niveau de revenu des producteurs de cacao bénéficiaires des activités de l'Initiative

Taux de production cacaoyère respectant les normes de durabilité

Taux de séquestration de carbone et d'accroissement du couvert forestier dans les zones de l'Initiative

Niveau des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts en lien avec l'Initiative

INDICATEURS D'EXTRANTS (RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES)

Nombre d'infrastructures et de projets mis en place en faveur des populations (ventilé par sexe)

Production issue des aires protégées et forêts classées

Système de traçabilité unifié fonctionnel

Taux d'adoption des bonnes pratiques agricoles dans les cacaoyères des zones de l'Initiative

Rendement des plantations agroforestières à base de cacao

Taux d'adoption de l'agroforesterie

Superficie des plantations agroforestières à base de cacao

Superficie forestière restaurée grâce aux interventions des projets initiativés de l'Initiative

Superficie forestière conservée grâce aux interventions des projets et initiatives de l'Initiative

Niveau d'engagement (monétaires) des signataires dans la mise en œuvre des projets et plan d'action de l'Initiative

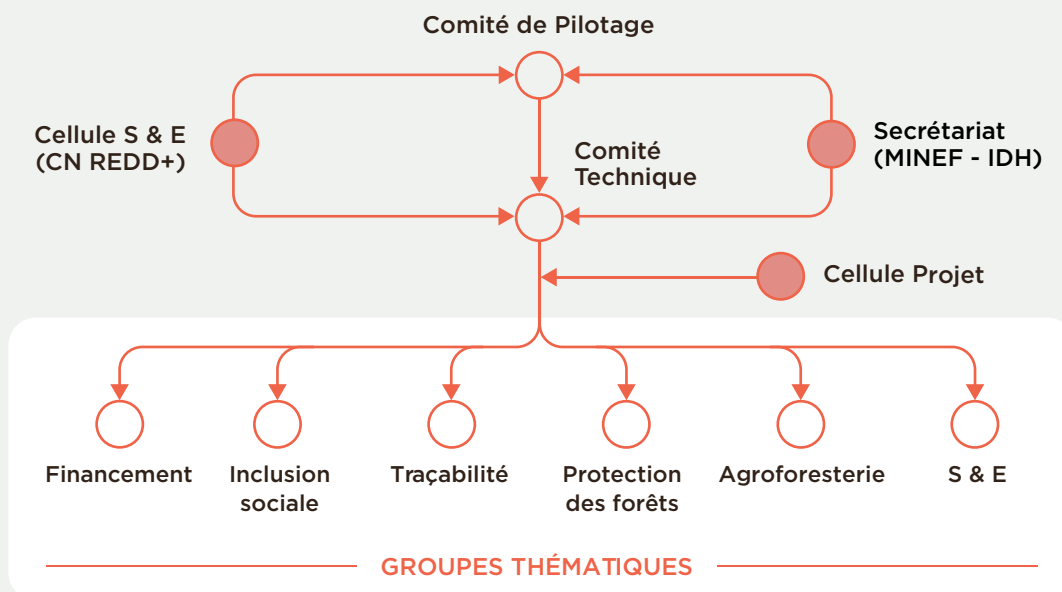
Mécanisme de financement pérenne de l'Initiative



4. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

GOVERNANCE

Un décret interministériel sera signé qui formalisera la gouvernance de l'Initiative Cacao et Forêts.



Comité de pilotage	Comité technique	Groupes thématiques
Mandat		
<p>Donner les orientations stratégiques et impulser une dynamique pour le fonctionnement des structures mises en place par le Cadre d'action commune</p> <p>Valider les propositions faites par le Comité technique</p> <p>Garantir la gouvernance du Cadre d'action commune</p>	<p>Coordonner la mise en œuvre effective des actions définies dans le Cadre d'action commune</p> <p>Superviser et valider les plans d'action et les résultats des travaux des différents Groupes thématiques</p> <p>Faire des propositions au Comité de pilotage</p> <p>Préparer les différentes réunions du comité de pilotage</p>	<p>Conseiller le Comité technique dans la mise en œuvre du Cadre d'action commune</p> <p>Proposer un plan d'action détaillé accompagné d'une feuille de route précisant les objectifs, le chronogramme d'exécution et le budget</p> <p>Contribuer au suivi de la mise en œuvre du plan d'action détaillé afin de conseiller le CT sur la base de leur expertise (équipe de veille)</p>
Membres		
<p>Ministère des Eaux et Forêts (Président)</p> <p>Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable</p> <p>Ministère de l'Agriculture et du Développement rural</p> <p>Ministère du Plan et du Développement</p> <p>Ministère de l'Économie et des Finances</p> <p>Ministère du Budget</p> <p>Conseil du Café-Cacao</p> <p>World Cocoa Foundation</p> <p>Barry Callebaut</p> <p>Cemoi</p> <p>Cargill</p> <p>Ecom</p> <p>Hershey</p> <p>Mars</p> <p>Olam</p> <p>Touton</p> <p><i>IDH assure la fonction de secrétariat du comité.</i></p>	<p>Ministère des Eaux et Forêts (Président)</p> <p>Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement durable</p> <p>Ministère de l'Agriculture et du Développement rural</p> <p>Ministère du Plan et du Développement</p> <p>Ministère de la Femme, de la Protection de l'enfant et de la Solidarité</p> <p>Ministère de l'Économie et des Finances</p> <p>Ministère du Budget</p> <p>Conseil du Café-Cacao</p> <p>Société de développement des forêts (SODEFOR)</p> <p>L'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR)</p> <p>Secrétariat exécutif permanent de la REDD+ (SEP-REDD)</p> <p>World Cocoa Foundation</p> <p>Barry Callebaut</p> <p>Blommer</p> <p>Cargill</p> <p>CEMOI</p> <p>Hersheys</p> <p>Mars</p> <p>Mondelez</p> <p>Nestlé</p> <p>Olam</p> <p>Touton</p> <p><i>IDH assure la fonction de secrétariat du comité.</i></p>	<p>Chaque Groupe thématique est ouvert aux participants des structures gouvernementales, au secteur privé, aux (représentants des) producteurs, à la société civile et aux partenaires techniques et financiers.</p>

Le Secrétariat permanent est composé de neuf membres dont quatre du ministère des Eaux et Forêts, trois d'IDH et deux consultants. La mission principale du Secrétariat est de fournir une coordination opérationnelle pour l'Initiative. Plus spécifiquement, cela inclut la responsabilité de:

- Préparer et organiser les réunions du Comité de pilotage et du Comité technique;
- Aider les signataires dans la préparation et la mise en œuvre du plan de mise en œuvre;
- Coordonner les activités de collecte de fonds pour le plan de mise en œuvre;
- Développer le rapport d'avancement du plan de mise en œuvre;
- Assister les groupes thématiques dans leur fonctionnement et suivre leur travail;
- Coordonner par le support administratif, la réalisation d'études en collaboration avec les GT;
- Assurer le partage d'informations avec toutes les parties prenantes de l'Initiative Cacao et Forêts;
- Mobiliser des fonds pour le fonctionnement opérationnel (gouvernance, communication et suivi-évaluation) de l'Initiative.

Cellule de suivi et d'évaluation (Commission nationale REDD +)

Le Secrétariat permanent de REDD + assure, au nom de la Commission nationale, le suivi et l'évaluation des progrès réalisés au niveau national et rend compte au Comité technique et au Comité de pilotage.

Unité de projet

Les principales responsabilités de l'unité de projet du ministère des Eaux et Forêts sont les suivantes:

- Suivre la mise en œuvre des plans d'action de l'Initiative Cacao et Forêts;
- Suivre les indicateurs de résultats du plan d'action détaillé;
- Préparer le rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'action détaillé du Cadre d'action commun.

ANALYSE DES RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES

Risques	Probabilité	Impact	Mesures d'atténuation
Risques à long terme			
Problèmes sociaux dus au foncier dans les régions prioritaires pourraient créer l'insécurité et retarder la mise en œuvre	Moyenne	Elevé	Mise en œuvre des mesures de sauvegarde efficaces
Engagement insuffisant des parties prenantes que sont le Gouvernement de Côte d'Ivoire et l'Industrie du cacao	Moyenne	Elevé	Assurer la transparence en travers la politique nationale avec des décrets d'application et des règles et procédures de mise en œuvre. Attributions de contrats avec livrables clairs et clauses de sauvegarde.
La déforestation pourrait se déplacer aux zones non couvertes par la phase de démarrage de l'Initiative	Moyenne	Moyen	Mise en place des mécanismes de surveillance des forêts/aires protégées appropriés et efficaces (imagerie satellitaire) au niveau national
La relocalisation de partenaires pourrait créer l'insécurité	Moyenne	Moyen	Elaborer des standards/mesures de sauvegarde pour la prise en compte des aspects sociaux
Risques à court terme			
La disponibilité limitée ou tardive des fonds pourrait entraîner un retard dans la mise en œuvre	Moyenne	Elevé	S'appuyer sur les investissements et les engagements financiers existants Engager des partenaires financiers et techniques dans les groupes thématiques pour cocréer et assurer la copropriété
Trop de bureaucratie pourrait ralentir la mise en œuvre	Moyenne	Moyen	Assurer au plus haut niveau les engagements du gouvernement et de l'industrie du cacao Appliquer les lois avec transparence
Risques opérationnels			
Insuffisance de transparence pourrait rendre difficile la responsabilisation et des acteurs et l'efficacité de la gestion de l'Initiative	Moyenne	Elevé	Mettre en place un secrétariat permanent doté des ressources nécessaires pour un suivi efficace des activités sur le terrain

COMMUNICATION

La communication sur l'Initiative se fera en étroite collaboration avec le Secrétariat permanent et la WCF. Toutes les parties doivent se notifier toute communication externe incluant la promotion de l'Initiative et se donner un délai raisonnable pour faire leurs suggestions sur les messages communiqués. Cela vaut pour tous les moyens de communication dont les événements, les présentations publiques, les interviews, les articles de blog, etc.

Pour les marques, annonces et logos, les partenaires de l'Initiative conviennent de ce que:

- Le logo de l'Initiative Cacao et Forêts doit figurer sur tous les supports de communication;
- Les logos des bailleurs de P4F doivent figurer sur tous les supports de communication;

- Les logos du MINEF, de la WCF et d'IDH doivent être inclus, soit ensemble, soit pas du tout ;
- L'URL doit être incluse <http://www.cocoaandforests.org/> ou <http://www.cacaoetforets.org/> sur tous les supports de communication ;
- Le texte du modèle type (ci-dessous) doit être fourni à tous les médias lorsqu'ils publient des informations sur l'Initiative.

Texte du modèle type (« boiler plate »):

L'Initiative Cacao et Forêts est un engagement actif entre les principaux pays producteurs de cacao, notamment la Côte d'Ivoire et le Ghana, et les entreprises chocolatières et cacaoyères de premier plan, afin d'éliminer la déforestation et de restaurer les zones forestières par l'élimination de toute conversion supplémentaire de terres forestières pour la

production cacaoyère. Cet engagement a été signé sous la forme de cadres d'action lors de la 23^{ème} Conférence des Nations unies sur les changements climatiques. Il jouera un rôle crucial dans la séquestration des stocks de carbone, atténuant de ce fait les changements climatiques à l'échelle locale et mondiale. Au travers de cet accord, les entreprises et les gouvernements prennent des mesures de planification conjointe afin d'éliminer la production de cacao dans les parcs nationaux, parallèlement à une application plus stricte des politiques forestières nationales et au développement de moyens de subsistance alternatifs pour les exploitants touchés. Plus de 50 parties prenantes sont impliquées dans la mise en œuvre de ces cadres d'action, dont la cause est défendue par des entreprises chocolatières et cacaoyères de premier plan et des hauts fonctionnaires gouvernementaux, activement soutenus par les partenaires du développement, les organismes de recherche, les organisations environnementales, la société civile et la communauté paysanne. L'Initiative est présidée par les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana et facilitée par IDH, The Sustainable Trade Initiative et la World Cocoa Foundation (WCF).

ANNEXES

- DÉCLARATION D'INTENTION (MARS 2017)
- CADRE D'ACTION COMMUNE (NOVEMBRE 2017)
- POLITIQUE FORESTIÈRE/CODE FORESTIER
- TDRS DE L'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UN FONDS POUR LE FINANCEMENT DES ACTIONS DE PRÉSERVATION ET DE RÉHABILITATION DES FORÊTS EN CÔTE D'IVOIRE
- TDRS DE L'ÉTUDE POUR UN SYSTÈME UNIFIÉ DE TRAÇABILITÉ DU CACAO IVOIRIEN